

OMPI



PCIPD/2/8

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} février 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Deuxième session
Genève, 5 - 8 février 2001**

ÉVALUATION D'UNE ACTIVITÉ DE L'OMPI
EN MATIÈRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT :
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION APPROFONDIE
DE LA RÉUNION RÉGIONALE ANNUELLE OMPI
DES DIRECTEURS D'OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

Document établi par le Bureau international de l'OMPI

On trouvera à l'annexe du présent document le rapport d'évaluation approfondie de la réunion régionale annuelle OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine (document IDER/2000/1), établi par le Bureau international de l'OMPI avec le concours d'un évaluateur extérieur.

[L'annexe suit]

ANNEXE

OMPI



IDER/2000/1

ORIGINAL: français

DATE: 15 janvier 2001

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

GENEVA

ÉVALUATION APPROFONDIE
DE LA RÉUNION RÉGIONALE ANNUELLE OMPI DES DIRECTEURS
D'OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Résumé analytique
3. Description de l'activité évaluée
4. Cadre de référence de l'évaluation : mandat, champ d'application, but et méthodologie
5. Observations
 - a) La réunion régionale en tant qu'instrument de coopération
 - b) La réunion régionale en tant que service assuré par l'OMPI : aspects organisationnels et matériels
 - c) Le séminaire régional et la table ronde
6. Conclusions et recommandations

Appendices :

- I. Liste des documents de l'OMPI examinés
- II. Questionnaire d'évaluation
- III. Programme de la réunion régionale et du séminaire
- IV. Rapport final de la réunion régionale
- V. Exemples de coopération horizontale dans la région Amérique latine

1. Introduction

Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) comprend le compte rendu de l'évaluation approfondie effectuée par l'OMPI, avec l'appui d'un évaluateur extérieur, d'une activité spécifique mise en œuvre par l'Organisation dans le cadre de son programme de coopération pour le développement : la Réunion régionale annuelle OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, ainsi que le séminaire régional et la table ronde, ci-après dénommés “la réunion” (pour plus de précisions, voir la partie 3 : “Description de l'activité évaluée”).

L'évaluation des programmes et activités de l'OMPI fait partie de la stratégie de gestion axée sur les résultats adoptée par les États membres dans le programme et budget de l'Organisation pour 1998-1999 (A/32/2). L'OMPI a confirmé son intention de développer une culture et une structure organisationnelles axées sur les résultats dans le programme et budget de l'exercice biennal 2000-2001 (A/34/2), document dans lequel ce schéma logique de recherche de résultats est systématiquement appliqué et où l'“évaluation de l'exécution des programmes” constitue à elle seule un sous-programme (02.3). En ce qui concerne le Secrétariat, les rapports sur l'exécution des programmes (A/34/6 et A/35/2) présentés aux assemblées des États membres de l'OMPI depuis 1999 sont les principaux fruits de la mise en place d'un suivi complet et d'un système d'évaluation de l'ensemble des programmes et activités. Ces rapports ont pour but de présenter aux parties prenantes de l'OMPI une analyse plus transparente et axée sur les résultats de l'exécution des programmes de l'Organisation.

À l'instar de la planification et du suivi, l'évaluation est un instrument de gestion de programme. Elle a pour but de fournir une analyse équilibrée de l'utilité, du rapport coût-efficacité et des incidences d'un programme, d'un projet ou d'une activité par rapport à ses objectifs déclarés et par rapport aux objectifs mêmes de l'organisation. Dans une structure axée sur les résultats, l'évaluation est importante car cette analyse est une source de renseignements précieux qui peuvent être déterminants pour l'amélioration de la planification et de la mise en œuvre des programmes ou des projets de l'organisation. C'est l'un des principaux facteurs d'efficacité et d'utilité. À ce titre, l'OMPI a entrepris des évaluations conformément au point “préalable de la transformation” figurant dans le document intitulé “Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI”, le document programme présenté par le directeur général aux assemblées des États membres de l'OMPI en 1999, dans lequel sont mentionnés, entre autres priorités de l'Organisation, le renforcement de l'efficacité fonctionnelle de l'OMPI et l'évolution vers une culture d'entreprise, c'est-à-dire une culture qui favorise la recherche de résultats.

L'évaluation rétroactive approfondie de certains programmes et activités de l'OMPI s'inscrit également dans une évaluation de l'exécution du programme procédant d'une stratégie de gestion axée sur les résultats. Toutefois, elle diffère des procédures d'évaluation utilisées pour élaborer les rapports généraux sur l'exécution du programme de l'OMPI pour ce qui est du but, du champ d'application et de la méthodologie (voir la partie 4). À ce propos, il convient de souligner que l'évaluation rétroactive approfondie est un instrument de gestion à la fois distinct et supplémentaire qui permet de fournir au directeur général et aux chefs de programme une vue plus approfondie et plus ciblée de l'exécution précisément de ce programme ou de cette activité (en termes d'efficacité, d'utilité, de rapport coût-efficacité et d'incidences).

2. Résumé analytique

La réunion est la première activité à faire l'objet d'une évaluation approfondie depuis la mise en place, au sein de l'OMPI, d'une nouvelle structure de gestion axée sur les résultats.

L'évaluation de la réunion qui s'est tenue du 31 octobre au 3 novembre 2000 à San Salvador (El Salvador) a porté sur deux aspects : la réunion en tant qu'instrument de coopération et la réunion en tant que service fourni par l'OMPI. Cette évaluation était fondée sur les paramètres suivants : efficacité, utilité, rapport coût-efficacité, incidences, bien-fondé de sa conception, pérennité.

Principales conclusions. Grâce aux observations résultant de cette évaluation (voir la partie 5), on a pu établir que cette réunion constitue un mécanisme de consultation qui répond aux objectifs déclarés et qu'elle est utile car elle contribue de manière significative, d'une part, à la réalisation de l'objectif consistant à "faciliter la coopération entre pays en développement" (sous-programme 06.4 du programme et budget 2000-2001) et, d'autre part, à de la stratégie et aux objectifs de coopération technique de l'OMPI en Amérique latine. En outre, la réunion a présenté un bon rapport coût-efficacité; elle s'est avérée être le moyen le plus économique d'atteindre les objectifs déclarés. Ses incidences se manifestent par le fait que l'interaction et les échanges d'expériences directs au cours de la réunion ont donné lieu à des changements et à des initiatives aux niveaux national (offices de propriété industrielle), bilatéral (coopération horizontale) et sous-régional (consultations). La structure de cette réunion répondait de manière satisfaisante aux attentes des 19 représentants des offices nationaux de propriété industrielle des pays d'Amérique latine et des deux organisations sous-régionales participant à cette réunion (ci-après dénommés "participants"), à la fois sur le fond et d'un point de vue organisationnel. S'agissant de la pérennité des effets de la réunion susmentionnée, il a été estimé qu'en l'absence d'une telle réunion ceux-ci pourraient perdurer, mais à des degrés variables et de manière limitée, aux niveaux national, régional et sous-régional.

Principales recommandations. Les responsables de l'évaluation recommandent que cette réunion soit maintenue dans la planification du programme de coopération de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine.

Toutefois, dans le but d'accroître son efficacité, son utilité, ses incidences et sa pérennité, l'évaluation contient d'autres recommandations (voir la partie 6) parmi lesquelles :

- la réunion doit être l'occasion pour l'OMPI d'encourager le renforcement des liens de coopération horizontale dans la région;
- la réunion étant, entre autres, une occasion unique d'échanges directs d'expériences et de partage d'informations entre les représentants des offices de propriété industrielle eux-mêmes et entre ces mêmes représentants et les fonctionnaires de l'OMPI, il conviendrait d'étudier la possibilité de valoriser ces échanges en demandant au Secrétariat de l'OMPI de fournir, pendant les débats et lorsqu'il y a lieu, des informations sur des expériences intéressantes d'offices de propriété industrielle dans d'autres régions, sur des sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion tel que, par exemple, la "gestion des offices de propriété industrielle". Cela contribuerait à donner un caractère interrégional à la réunion et serait dans l'esprit de la mondialisation des questions de propriété intellectuelle;

- il conviendrait de conserver un ordre du jour qui soit le plus possible novateur et axé sur les résultats; parallèlement, dans le souci de garantir la qualité des exposés et des débats, aller à l'essentiel devrait toujours être la règle dans le programme du séminaire et de la table ronde.

De manière plus générale :

- cette réunion pourrait servir de “modèle” pour des mécanismes de consultation institutionnalisés à l'échelon régional entre représentants d'offices nationaux de propriété intellectuelle que l'OMPI pourrait envisager de mettre en place dans d'autres régions comprises dans son programme de coopération pour le développement (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique et pays en transition);
- tous les chefs de programmes devront tenir compte des enseignements tirés de cette évaluation approfondie, en particulier pour ce qui concerne l'organisation de réunions ou pour des activités similaires prévues dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI et/ou de ses autres programmes.

3. Description de l'activité évaluée

La réunion est dénommée “activité” car elle ne peut être définie ni comme un programme ni comme un projet.

Origine : la première réunion régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle s'est tenue à Lima (Pérou) en 1996. Vu sa réussite et son utilité, saluées par l'ensemble des participants, l'OMPI, en accord avec les pays concernés, a décidé d'organiser cette réunion chaque année.

Année et lieu : 1996 : Lima (Pérou); 1997 : Rio de Janeiro (Brésil); 1998 : Buenos Aires (Argentine); 1999 : Punta Cana (République dominicaine); 2000 : San Salvador (El Salvador). Pour l'année 2001, la réunion est prévue à Quito (Équateur).

Depuis 1999, un séminaire régional d'une journée sur un thème particulier suivi d'une table ronde (ci-après dénommés “le séminaire et la table ronde”) sont inclus dans le programme de la réunion régionale.

Cadre institutionnel : l'OMPI, 19 pays d'Amérique latine et deux organisations sous-régionales (voir ci-dessous).

Cadre organisationnel : le Secteur de la coopération pour le développement de l'OMPI, le Bureau Amérique latine et Caraïbes et le gouvernement hôte (le Pérou en 1996, le Brésil en 1997, l'Argentine en 1998, la République dominicaine en 1999 et El Salvador en 2000).

Caractère de l'activité : mécanisme de consultation institutionnalisé (par opposition à un mécanisme ad hoc).

Parties prenantes (c'est-à-dire, dans cette évaluation, les entités qui participent à cette réunion mais qui ne sont pas nécessairement les seules à tirer profit directement ou indirectement de cette activité) : les 19 pays d'Amérique latine et les deux organisations

sous-régionales représentés à la réunion — l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay, le Venezuela, la Communauté andine, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) — et l'OMPI.

Bénéficiaires directs :

- les offices nationaux de propriété industrielle représentés à la réunion par leur directeur, ainsi que les représentants du secrétariat des deux organisations sous-régionales;
- l'OMPI et ses chefs de programmes, qu'ils soient directement ou indirectement concernés par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la réunion susmentionnée.

Bénéficiaires indirects : autres services publics et secteurs compétents intéressés par l'administration de la propriété industrielle. Cette catégorie comprend également les missions permanentes à Genève des pays susmentionnés.

Référence budgétaire (budget en cours) : sous-programme 06.4 du programme et budget 2000-2001 de l'OMPI (A/34/2).

Objectifs :

- analyser et évaluer l'état d'avancement des systèmes de propriété industrielle dans les pays participants, à la lumière des rapports nationaux présentés sous forme d'études nationales pendant la réunion;
- échanger des données d'expérience et des informations pertinentes en ce qui concerne la modernisation de la réglementation en matière de propriété industrielle, l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, les répercussions et la mise en œuvre de l'Accord sur aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) à l'échelon national dans les pays participants, la technologie de l'information liée à la propriété industrielle, la modernisation des offices de propriété industrielle, la promotion et la diffusion de la propriété industrielle à l'échelon national;
- analyser les besoins et déterminer les priorités aux niveaux national, régional et sous-régional (Communauté andine, Système d'intégration de l'Amérique centrale, MERCOSUR);
- formuler des orientations générales en vue d'une coopération entre l'OMPI et les pays participants, ainsi que des propositions spécifiques en matière de coopération horizontale entre les pays participants eux-mêmes.

Apports :

- les ressources humaines et financières fournies par l'OMPI;
- le rapport d'activité de l'OMPI décrivant en détail l'ensemble des activités de coopération mises en œuvre par l'Organisation dans la région (aux niveaux national, régional et sous-régional) au cours de l'année examinée;

- dix neuf études nationales (rapports) contenant des informations à jour et détaillées sur l'état d'avancement du système de propriété industrielle mis en place dans chaque pays participant;
- la logistique fournie par le gouvernement hôte.

Résultats directs:

- identification des besoins et des priorités (aux niveaux national, régional et sous-régional) aux fins de la coopération entre l'OMPI et les pays de la région concernés;
- formulation des orientations générales de la future coopération entre l'OMPI et les autorités nationales compétentes en matière de propriété industrielle;
- formulation de propositions spécifiques en matière de coopération horizontale entre les pays participants.

Ces résultats sont consignés dans le rapport final établi par le Secrétariat de l'OMPI et adopté en fin de réunion.

Incidences escomptées :

- renforcement du dialogue entre l'OMPI et les offices nationaux de propriété industrielle des pays participants permettant d'accroître l'efficacité de l'aide fournie par l'OMPI en matière de coopération technique;
- interaction plus étroite et plus constructive entre les offices de propriété industrielle participants, susceptible de déboucher sur des opportunités supplémentaires de coopération horizontale dans la région.

4. Cadre de référence de l'évaluation : mandat, champ d'application, but et méthodologie

Le mandat

L'évaluation approfondie rétroactive de certains programmes ou activités de l'OMPI fait partie du mandat de la Division de l'audit et de la supervision internes tel qu'il est prévu dans le sous-programme 02.3 du programme et budget 2000-2001 de l'OMPI.

Cette évaluation a été réalisée par un évaluateur extérieur et par un fonctionnaire de la Division de l'audit et de la supervision internes. L'évaluateur extérieur a été désigné afin de garantir une analyse indépendante de la réunion régionale à partir des paramètres et selon les modalités indiqués ci-dessous.

Sur ce point, il convient de noter que la plupart des secteurs d'activité de l'Organisation se prêtent à une évaluation approfondie. Dans son plan de travail pour le second semestre de l'année 2000, la Division de l'audit et de la supervision internes a choisi le Secteur de la coopération pour le développement comme domaine présentant un intérêt particulier pour cet

exercice. Après une large consultation, en interne, des chefs de programmes de cette section, plusieurs activités ont été sélectionnées. Toutefois, compte tenu du temps et de l'importance des ressources humaines et financières exigés par les évaluations approfondies, une seule a pu être retenue pour la période en question.

Le champ d'application

Cette évaluation concerne uniquement la réunion susmentionnée et les aspects connexes en matière de coopération (voir "les objectifs" exposés dans la partie 3). Par conséquent, cette évaluation n'avait pas pour but d'analyser le bien-fondé, l'efficacité et les incidences de l'ensemble du programme de coopération de l'OMPI en Amérique latine.

Le but

Cette évaluation visait à fournir à l'OMPI des renseignements transmis par les bénéficiaires directs de la réunion susmentionnée sur leur façon de percevoir les efforts déployés par l'OMPI pour encourager la coopération entre les pays d'Amérique latine, notamment avec cette réunion (voir le sous-programme 06.4 du programme et budget 2000-2001). L'analyse de ces réactions et des diverses informations collectées (voir "la méthodologie" ci-dessous) devrait en outre permettre aux chefs de programmes concernés de comprendre plus aisément ce qui fonctionne mieux ou moins bien dans la réunion, et pour quelles raisons, afin qu'ils puissent améliorer la conception et l'organisation des prochaines réunions. De manière plus générale et indépendamment du champ d'application du secteur de la coopération pour le développement, cette évaluation devrait aider : a) à renforcer le processus de suivi de l'OMPI; b) à créer un cadre plus raisonné en vue d'une meilleure planification des futurs programmes et activités de l'OMPI en matière de coopération et éventuellement, dans d'autres secteurs de l'Organisation.

La méthodologie

Pour mesurer concrètement les résultats et les incidences de cette réunion régionale, on a procédé comme suit :

- étude préliminaire de tous les documents pertinents disponibles;
- collecte de données par des procédures de recueil d'informations telles que :
 - a) élaboration et distribution aux participants de la réunion de San Salvador d'un questionnaire écrit détaillé (l'anonymat a été scrupuleusement respecté afin de garantir la confidentialité pour permettre aux participants de donner leur avis et de formuler des suggestions plus librement); b) avant et pendant la réunion de San Salvador, organisation d'entretiens avec les participants et les fonctionnaires de l'OMPI chargés des préparatifs et de la mise en œuvre de la réunion régionale;
- déplacement à San Salvador pour enquête sur place pendant la durée de la réunion;
- analyse et interprétation des données collectées.

Considérations d'ordre méthodologique

À l'origine, l'évaluation reposait sur les renseignements fournis par les participants, au moyen du questionnaire et des entretiens personnels, concernant la façon dont ils percevaient l'utilité, l'efficacité et les incidences de cette réunion. Des sources d'informations supplémentaires ont été fournies grâce à la documentation disponible relative à cette réunion et aux réunions précédentes, grâce aux entretiens avec les chefs de programmes chargés de ladite réunion et grâce à l'observation directe de la réunion par les évaluateurs pendant leur séjour sur place à San Salvador. Les évaluateurs ont volontairement choisi de s'appuyer principalement sur les commentaires et les appréciations fournis par les participants à cette réunion; aucune vérification indépendante des incidences de la réunion susmentionnée n'a été entreprise. Les résultats de cette évaluation reposent principalement sur les informations qualitatives recueillies à partir du questionnaire, des entretiens et des observations directes sur place. Toutefois, si le manque de données quantitatives peut être considéré comme une limite, la nature participative de l'évaluation a permis de dégager un ensemble d'idées utiles sur la façon de perfectionner la réunion et ses incidences. En conclusion, la qualité et la quantité des informations recueillies dans le cadre de cette évaluation donnent une vision d'ensemble suffisamment claire et précise pour pouvoir aboutir aux conclusions et faire les recommandations figurant à la fin du présent rapport.

Démarche

La réunion susmentionnée a été évaluée sous deux angles distincts : d'une part, la réunion en tant qu'instrument de coopération, pour sa capacité à faciliter le dialogue et les contacts entre les pays participants et pour ses incidences sur la coopération horizontale et bilatérale entre ces mêmes pays et, d'autre part, la réunion en tant que service fourni par l'OMPI, pour sa qualité générale du point de vue matériel et organisationnel.

Paramètres

Pour évaluer la réunion, on a utilisé les paramètres suivants :

- efficacité : savoir dans quelle mesure l'activité a atteint ses objectifs déclarés et, de ce fait, si elle a répondu aux besoins des bénéficiaires;
- utilité : savoir si l'activité contribue à la réalisation des objectifs énoncés dans le programme et budget 2000-2001 au titre du sous-programme 06.4 et poursuivis dans le cadre du programme de coopération mis en œuvre par l'OMPI dans la région;
- rapport coût-efficacité : savoir si les résultats de l'activité continuent de justifier les dépenses engagées par l'OMPI;
- incidences : savoir dans quelle mesure cette réunion a été déterminante pour amener des changements dans les politiques et la prise de décisions des autorités nationales et des entités sous-régionales chargées de la gestion de la propriété industrielle en Amérique latine;
- bien-fondé de la conception : vérifier si l'activité est conçue et organisée de manière logique et cohérente;

- pérennité : étudier dans quelle mesure les répercussions de cette activité pourraient perdurer en l'absence de cette dernière.

5. Observations

Les observations résultant de cette évaluation sont volontairement détaillées : d'une part, dans un souci de transparence et, d'autre part, parce que nombre de suggestions et observations constructives, y compris des commentaires négatifs, émanant des participants ont été jugées utiles à communiquer.

a) La réunion régionale en tant qu'instrument de coopération

Les participants ont été quasi-unanimes à juger que la réunion contribue de façon significative à faciliter et à renforcer le dialogue entre les participants tout en leur offrant une opportunité unique de nouer ou de renforcer des liens personnels utiles dans les relations en matière de coopération bilatérale ou multilatérale dans la région. Un participant, qui assiste à cette réunion depuis ses débuts en 1996, a confirmé que le niveau et la qualité du dialogue entre les participants s'étaient accrus au fil des années et que des relations professionnelles bilatérales avaient également été établies et maintenues grâce elle. De plus, cette réunion permet aux directeurs d'offices de propriété industrielle récemment nommés de rencontrer d'autres représentants et d'être informés de l'évolution en matière de propriété industrielle dans la région. Bien entendu, le fait que les participants parlent la même langue (l'espagnol) facilite considérablement la communication et leur donne un sentiment de même appartenance.

La plupart des participants ont déclaré que la réunion jouait un rôle clé dans le renforcement du dialogue entre les participants et l'OMPI. Grâce aux contacts plus personnels et directs, la réunion favorise des relations professionnelles fructueuses et des liens de coopération entre les participants et les fonctionnaires de l'OMPI chargés du programme de coopération dans la région. Ces derniers, qui organisent la réunion depuis 1996, n'hésitent pas à affirmer que cette réunion est le meilleur moyen pour eux de maintenir un dialogue de qualité avec les représentants des offices nationaux de propriété industrielle participants ainsi qu'avec les représentants des organisations sous-régionales particulièrement intéressées par la propriété industrielle, de déterminer les priorités et les besoins concrets de la région afin d'y répondre au mieux et de tirer profit du climat de confiance qui s'est instauré grâce à ces réunions annuelles.

Tous les participants voient dans cette réunion une opportunité unique d'échanger directement entre eux des données d'expérience et des renseignements. Beaucoup considèrent même cet aspect comme le principal objectif de la réunion. Cette activité leur permet de tirer des enseignements des expériences d'autrui, qu'elles soient positives ou négatives (sur des thèmes tels que la modernisation de l'administration de la propriété industrielle, la législation nationale en matière de propriété industrielle, les techniques de l'information, la promotion et la diffusion de la propriété industrielle, le renforcement des capacités des ressources humaines, l'élaboration de cours de formation de niveau universitaire sur la propriété industrielle, la sanction des droits, etc.) et de les exploiter. Elle les aide à trouver de nouvelles idées, à se tenir informés des progrès des autres offices de propriété

industrielle de la région et à éviter les erreurs que d'autres ont déjà faites. Un participant a indiqué que les informations obtenues au cours des discussions engagées à la réunion étaient plus précieuses que les connaissances acquises à travers les sites Web, les magazines ou les livres.

Un participant a souligné que la réussite majeure de cette réunion était sa capacité à fournir une occasion de discussion, de dialogue et d'échange d'expériences. À ce propos, il a indiqué que cette réunion pouvait servir de modèle pour l'organisation de réunions de nature et de portée identiques dans d'autres régions comprises dans le programme de coopération pour le développement mis en œuvre par l'OMPI.

L'évaluation a permis de constater que l'Amérique latine était une région où, malgré des différences d'orientation politique et économique, certaines similitudes permettaient de dégager quelques dénominateurs communs entre les pays. Les offices nationaux de propriété industrielle présentent des degrés de développement et de modernisation variés et des infrastructures administratives plus ou moins distinctes. En outre, ils sont souvent différemment intégrés dans les structures administratives et exécutives nationales. Certains offices de propriété industrielle (Argentine, Brésil, Équateur, Mexique et Venezuela, par exemple) jouissent d'une plus grande autonomie de gestion et financière, alors que d'autres dépendent plus étroitement des orientations, des directives et des ressources du ministère auquel ils appartiennent. Par conséquent, les besoins et les priorités des offices nationaux ne sont et ne peuvent pas être identiques. Nonobstant, les participants estiment que cette réunion est pour eux un formidable cadre de discussion où ils peuvent déterminer leurs besoins communs, leurs intérêts communs et d'éventuelles solutions communes, ainsi que les priorités en matière de coopération horizontale (voir ci-dessous).

Les participants ont souligné un certain nombre d'autres avantages spécifiques, parmi lesquels :

i) la possibilité pour les participants de mesurer, par comparaison avec d'autres offices nationaux de propriété industrielle, les forces et les faiblesses de leur propre office et de leur système national de propriété industrielle et de procéder ainsi à une auto-évaluation informelle. Certains participants sont encouragés par les résultats obtenus par d'autres à adopter la même ligne d'action. À ce propos, certains participants ont indiqué qu'ils mettent à profit le compte rendu qu'ils font à leurs autorités nationales sur la réunion et sur les avancées réalisées par d'autres offices de propriété industrielle pour obtenir le soutien politique et financier nécessaire;

ii) la possibilité pour les participants et pour le personnel de l'OMPI d'observer et d'apprécier directement les diverses stratégies adoptées en matière de propriété industrielle dans la région ainsi que celle d'examiner les diverses opinions et options les concernant qui se dégagent du débat;

iii) En outre, la réunion permet aux participants à la fois de comprendre l'évolution du système de propriété industrielle aux niveaux national, régional et sous-régional et de se tenir informés de l'état des activités et des projets de coopération technique mis en œuvre par l'OMPI dans la région;

iv) Pour les membres des groupes sous-régionaux, la réunion est une occasion supplémentaire d'examiner les priorités et de coordonner des initiatives conjointes. D'ailleurs, au cours de la réunion, une après-midi a été consacrée à des discussions informelles au niveau sous-régional.

Concernant les retombées de la réunion à l'échelon national, plusieurs participants ont déclaré que, à titre de suivi immédiat, ils tiennent informés le personnel de leur propre office et, le cas échéant, leurs supérieurs et aux autres organes exécutifs du ministère compétent. Au niveau des offices eux-mêmes, ceux qui bénéficient d'une autonomie de prise de décision prennent les mesures suivantes : 1) redéfinir ou clarifier les objectifs et les thèmes centraux des programmes; 2) adopter de nouvelles mesures ou engager des projets de nature différente destinés à moderniser la gestion ou l'infrastructure de l'office, à renforcer les capacités ou à développer la diffusion et l'utilisation du système de propriété industrielle. En outre, la réunion est l'occasion pour l'office de propriété industrielle du pays hôte de souligner l'importance de son rôle dans l'administration de la propriété industrielle à l'échelon national dans les orientations nationales des autorités et des autres secteurs compétents.

S'agissant de la question relative à la coopération horizontale, la plupart des participants se sont accordés pour déclarer que cette réunion contribue à encourager les contacts et les initiatives bilatérales. Toutefois, les exemples concrets d'accords en matière de coopération horizontale découlant de la réunion susmentionnée et des précédentes sont limités. Les accords les plus récents sont les accords de coopération conclus en 1999 à la fin de la réunion de Punta Cana, entre les offices nationaux de propriété industrielle du Mexique et de l'Uruguay, et l'accord de coopération entre les offices nationaux de propriété industrielle du Guatemala et d'El Salvador signé le dernier jour de la réunion de San Salvador. ces deux accords portent principalement sur l'échange de données d'expérience dans des domaines tels que la technologie de l'information et la formation du personnel. Cela étant, la coopération horizontale est en grande partie informelle par nature et relève d'arrangements entre offices nationaux concernant des activités ad hoc, telles que l'échange d'experts nationaux pour la formation de personnel ou la rationalisation des procédures internes relatives aux brevets et aux marques, l'organisation de l'information en matière de brevets y compris l'archivage des informations relatives à la propriété industrielle, l'élaboration de procédures automatisées, l'échange d'informations sur une multitude d'autres questions touchant à la propriété industrielle, y compris la diffusion auprès des médias et du public d'informations sur la propriété industrielle, notamment via l'Internet, et l'élaboration de programmes de formation à la propriété industrielle de niveau universitaire. Une liste d'exemples d'activités de coopération horizontale figure dans l'appendice V.

En ce qui concerne la question de savoir si les participants jugent cette réunion utile pour leur propre développement professionnel, la grande majorité des participants s'est déclarée satisfaite des informations et des points de vue susceptibles de leur servir pour élaborer des lignes d'action et les mettre en application qu'ils avaient pu rassembler au cours de la réunion.

De manière générale, la plupart des participants estiment que les objectifs de la réunion sont toujours d'actualité et que celle-ci répond toujours à leurs besoins. Toutefois, certains participants ont suggéré d'étendre le champ de la réunion à d'autres objectifs, notamment :

i) établir un fichier d'experts originaires de la région prêts à entreprendre des missions de consultation et des missions de renforcement des capacités auprès des divers offices nationaux;

ii) déterminer et poursuivre, en plus des objectifs techniques, des objectifs d'orientation spécifiques; et

iii) encourager les efforts de coopération horizontale, en particulier pour les pays de la région les moins avancés en matière de propriété industrielle.

À l'exception de quelques-uns, tous les participants estiment que les objectifs de cette réunion ne pourraient pas être atteints si celle-ci n'était pas organisée tous les ans. À ce propos, afin d'accroître l'efficacité de cette réunion, un des participants a proposé de mettre en place un "Secretaría pro-tempore", c'est-à-dire un secrétariat consistant en un comité où siègeraient par roulement les directeurs de trois offices nationaux de propriété industrielle. Ce secrétariat roulant travaillerait en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OMPI et il participerait à l'organisation et au suivi de la réunion.

S'agissant de la pérennité des effets de la réunion, la plupart des participants ont déclaré qu'en l'absence d'une telle activité, ceux-ci pourraient perdurer, mais à un degré variable et de manière limitée, aux niveaux national, régional et sous-régional. Son influence régionale serait la première à cesser avec le temps si une autre forme d'interaction directe de même nature n'était pas mise en place pour remplacer celle qu'offre la réunion.

À propos de la pérennité, il convient de décrire les facteurs extérieurs au programme de coopération de l'OMPI qui, selon les réponses fournies dans le questionnaire et lors des entretiens, pourraient avoir des incidences négatives sur la mise en œuvre des propositions et des décisions en matière de coopération auxquelles aboutissent les participants des réunions : changements politiques et économiques; manque de ressources financières, manque de personnel ayant une formation appropriée; manque de soutien politique de la part des autres autorités nationales intéressées à la gestion de la propriété industrielle; remplacements du directeur d'un office national de propriété industrielle (entraînant parfois un manque de continuité dans les orientations et dans la gestion de l'office); niveaux inégaux de développement ou de modernisation des offices nationaux de propriété industrielle.

L'analyse du questionnaire a également révélé qu'à plusieurs égards, en ce qui concerne la réunion en tant qu'instrument de coopération, des participants ne semblaient pas totalement convaincus :

i) Certains participants ont trouvé que d'autres faisaient preuve d'un manque d'objectivité se traduisant par une tendance à donner de leur office une image enjolivée et à exagérer les réalisations; ou encore que les discussions menées dans le cadre de la réunion faisaient uniquement valoir le point de vue des offices nationaux de propriété industrielle, qui ne sont pas nécessairement ceux des autorités nationales ou du secteur privé du pays qu'ils représentent. Un participant a estimé qu'en fait de débat, il n'y avait eu qu'une série d'exposés sur les positions et situations nationales respectives, et non un véritable échange d'opinions et d'informations. Par conséquent, ces participants souhaiteraient que les intervenants soient plus critiques dans les exposés qu'ils présentent.

ii) Un participant a proposé que l'on détermine les besoins et les priorités avant la réunion et que cette dernière serve plutôt de cadre pour débattre de solutions et de modalités de coopération à la fois avec l'OMPI et à l'échelon régional. Dans le même esprit, un autre

participant a indiqué que le Secrétariat de l'OMPI pourrait déterminer à l'avance des groupes de pays ayant des intérêts, des besoins et des attentes identiques, et organiser en conséquence pendant la réunion une séance consacrée à des délibérations en groupes de travail.

iii) Certains participants ont noté que les contacts et les engagements pris lors de cette réunion ne se concrétisaient pas toujours par de réelles activités de coopération horizontale. Un des participants a suggéré la mise en place d'un mécanisme de suivi des accords bilatéraux ou des arrangements informels conclus pendant et après la réunion.

b) La réunion régionale en tant que service assuré par l'OMPI : aspects organisationnels et matériels

Logistique. En ce qui concerne les aspects organisationnels de la réunion, les dispositions logistiques prévues par le pays d'accueil ont reçu un éloge unanime. Le questionnaire et les entretiens ont aussi souligné la grande satisfaction des participants s'agissant de l'excellent travail réalisé pour organiser la réunion et des efforts déployés par l'OMPI (en particulier le Bureau Amérique latine et Caraïbes) pour apporter des innovations sur certains aspects (voir ci-dessous). La salle mise à disposition pour la réunion était luxueusement équipée. La table était disposée de manière que tous les participants puissent se voir. Néanmoins, il a été noté que la taille de la salle était disproportionnée par rapport au nombre de participants. Il était par conséquent difficile d'entendre l'orateur, ce qui n'a pas contribué à favoriser l'échange de vues et le débat, qui étaient la principale raison d'être de la réunion.

Ordre du jour. L'ordre du jour des réunions précédentes contenait : a) la présentation du rapport de l'OMPI sur sa coopération avec les pays d'Amérique latine au cours de l'année précédant la réunion; b) la présentation des rapports nationaux sur la situation de la propriété industrielle dans chacun des pays participant; c) un résumé de la situation de la propriété industrielle dans la région; d) la détermination des grandes lignes du programme de coopération devant être mis en œuvre par l'OMPI au cours de l'année suivant la réunion. Cette année, l'ordre du jour présenté par le Secrétariat de l'OMPI a une structure complètement différente : il est organisé par thèmes, avec pour chacun des exposés suivis d'un débat (voir l'appendice III). Cette innovation a été particulièrement bien accueillie par la plupart des participants car elle a contribué à rendre le débat plus animé et plus interactif. Le choix des points de l'ordre du jour a aussi été apprécié : selon certains, il aurait permis un débat mieux ciblé et plus profond. Un participant a estimé que les débats sur certains points de l'ordre du jour pourraient être plus enrichissants s'ils étaient combinés avec un bref compte rendu du Secrétariat de l'OMPI sur certaines expériences dans d'autres régions que l'Amérique latine.

Débats. Bien qu'appréciant l'amélioration quantitative et qualitative du débat, du fait de la nouvelle structure de l'ordre du jour, plusieurs participants ont demandé a) que le temps de parole soit mieux géré et b) que tous les participants soient encouragés à prendre la parole, invoquant la nécessité d'éviter les interventions ou les débats répétitifs et de favoriser une participation encore plus active aux débats.

Durée. La durée de la réunion a généralement été jugée appropriée dans la mesure où elle offre un temps suffisant à la fois pour les délibérations en séance et pour les échanges informels entre participants. Quelques-uns ont déploré que le calendrier prévu pour les séances n'ait pas toujours été respecté. Deux participants ont indiqué que le temps laissé aux échanges individuels n'était pas suffisant.

Documents d'information. Les informations écrites fournies au cours de la réunion comportaient : 1) le rapport d'activité de l'OMPI décrivant en détail les activités de coopération menées par l'Organisation dans la région (aux niveaux national, régional et sous-régional) au cours de l'année examinée; 2) les rapports nationaux (présentés par chaque pays participant) contenant des renseignements actualisés et détaillés sur l'état du système de propriété industrielle dans chacun des pays participants; 3) le rapport final de la réunion, établi par le Secrétariat de l'OMPI et adopté à la fin de la réunion. À ce sujet :

i) La majorité des participants a suggéré d'enregistrer les informations figurant dans le rapport d'activité de l'OMPI et dans les rapports nationaux sur support électronique (disquette ou CD-ROM) et de ne les fournir sur papier qu'en cas de besoin au cours de la réunion. Un participant a souligné que les documents sous forme électronique (disquettes ou CD-ROM) seraient utiles pour les offices nationaux de propriété industrielle qui élaborent déjà leurs bibliothèques numériques. Quelques participants ont aussi exprimé le souhait de recevoir ces informations avant la réunion (et non pas pendant la réunion), si possible par courrier électronique.

ii) En ce qui concerne le rapport d'activité de l'OMPI, il a été suggéré que, outre un excellent compte rendu détaillé de la mise en œuvre du programme de coopération annuel, l'OMPI présente aussi les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, d'une manière générale et dans chaque pays concerné, ce qui constituerait une ébauche d'évaluation du programme annuel lui-même.

iii) En ce qui concerne les rapports nationaux, la question de la nécessité d'évaluer l'utilité de toutes les informations qui y figurent a été évoquée et, à ce sujet, tout en réaffirmant l'utilité de ces rapports, certains participants ont demandé à l'OMPI de revoir les lignes directrices qui président à leur élaboration. Une telle révision devrait encourager la rationalisation des informations figurant dans ces documents, en mettant l'accent sur les réalisations et, le cas échéant, sur les obstacles rencontrés par les offices nationaux de propriété industrielle.

iv) Enfin, la qualité du rapport final sur la réunion établi par le Secrétariat de l'OMPI a été très appréciée de manière presque unanime. Il a aussi été réaffirmé que ce rapport constitue un document de travail et de référence indispensable pour les participants et leurs collègues de l'office.

Évaluation. La question était de savoir si l'initiative de l'OMPI visant à réaliser l'évaluation de cette réunion était considérée comme utile : 12 participants l'ont jugée "très utile" et neuf "utile". Une remarque commune a été ajoutée à l'appréciation, indiquant que l'évaluation devrait permettre d'améliorer encore les réunions suivantes. Un participant a suggéré que, en plus d'une évaluation a posteriori de ce type, désormais chaque réunion soit évaluée le dernier jour par les participants et le Secrétariat de l'OMPI.

Couverture médiatique. La réunion a bénéficié d'une bonne couverture médiatique dans la presse et à la télévision nationales. Le premier jour de la réunion, l' "unité de la communication et de l'image d'entreprise" de l'Office national de la propriété industrielle d'El Salvador a publié un communiqué de presse donnant aux médias nationaux des informations sur la nature, le contenu et les résultats escomptés de la réunion. Plusieurs articles portant sur la cérémonie d'ouverture en présence du vice-président d'El Salvador et sur des manifestations en rapport avec la réunion ont été publiés dans la presse nationale. Le 31 octobre la chaîne 6 de la télévision nationale a montré dans son bulletin d'information du soir les interviews accordées par le directeur de l'Office de la propriété intellectuelle d'El Salvador et par le vice-directeur général de l'OMPI. De même, un programme matinal sur une autre chaîne de télévision nationale a diffusé une interview donnée par le directeur de l'office de la propriété industrielle.

Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Chaque année, après la réunion, le directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OMPI fournit aux représentants des missions permanentes des pays d'Amérique latine à Genève des informations sur les débats et les résultats de la réunion et des documents pertinents au cours de l'une des réunions que le GRULAC tient régulièrement au siège de l'OMPI. De cette manière, l'OMPI veille à ce que les missions permanentes soient correctement informées sur la réunion et sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération dans leur région.

Financement. Comme les précédentes, la réunion de San Salvador a été financée par l'OMPI en ce qui concerne les frais de voyage et les dépenses journalières de subsistance d'un participant par pays, tandis que le pays d'accueil a pris à sa charge, de manière très efficace, les transports et les installations sur place.

c) Le séminaire régional et la table ronde

La réunion qui s'est tenue à Punta Cana (République dominicaine) en 1999 a été marquée par une innovation : on a ajouté au programme un séminaire régional d'une journée sur un sujet particulier lié à la propriété industrielle, sur lequel cinq intervenants ont fait des exposés suivis d'une table ronde. Cette année, la structure de la réunion a suivi le même schéma et le séminaire régional a porté sur "l'interaction entre les offices de propriété industrielle et les autres éléments du système national de propriété industrielle". Quatre exposés ont été présentés par des intervenants venant du Paraguay, d'Israël, d'Espagne et de l'OMPI (le titre des exposés figure à l'appendice III). D'une manière générale, ces exposés (à l'exception d'un seul) ont reçu de bonnes appréciations dans le questionnaire. En raison de la nouveauté du sujet, l'exposé intitulé "L'administration nationale de la propriété industrielle : mandat et rôle politique; image d'entreprise et mise au point de stratégies de communication" a suscité un intérêt particulier, comme l'ont montré les commentaires formulés dans le questionnaire. En revanche, ces commentaires ont révélé qu'un autre exposé, bien qu'apprécié, n'a pas été jugé très utile parce qu'il traitait de questions qui ont été examinées de manière presque exhaustive dans d'autres cadres.

Plusieurs participants ont déclaré souhaiter que le séminaire leur offre la possibilité de prendre connaissance d'expériences et d'événements spécifiques réussis, récents ou actuels, relevant du domaine de la propriété industrielle dans d'autres régions du monde et ils ont indiqué, à titre de préférence, l'Europe, les États-Unis d'Amérique mais aussi l'Afrique et l'Asie. En particulier, l'un des participants a déclaré que des comptes rendus sur des

exemples représentatifs de pays asiatiques, africains ou arabes, permettraient d'identifier les éventuelles possibilités d'instauration de relations susceptibles d'aboutir à des formes nouvelles de coopération interrégionale dans le domaine de la propriété industrielle. Dans le même esprit, un autre participant a proposé que certains cas d'expériences réussies dans le domaine de la propriété industrielle en Amérique latine soient présentés par l'OMPI au cours de réunions organisées dans d'autres régions du monde. Certains participants ont aussi réaffirmé qu'ils tireraient avantage à participer à des séminaires régionaux ou sous-régionaux organisés par l'OMPI dans d'autres régions développées ou en développement du monde.

Des entretiens avec certains participants ont révélé que ces derniers seraient favorables à l'idée d'inviter au séminaire et à la table ronde, en qualité d'observateurs, des représentants du secteur privé, comme des membres de chambres de commerce ou des dirigeants d'entreprises nationales ou internationales. Quelques participants pensent également que, lorsque cela est possible, un ou plusieurs fonctionnaires du ministère des affaires étrangères du pays hôte et d'autres pays d'Amérique latine représentés dans ce pays devraient participer au séminaire en qualité d'observateurs. Selon eux, la participation de représentants de ces secteurs au séminaire et à la table ronde favoriserait la sensibilisation, au-delà de la sphère des autorités nationales traditionnellement concernées par l'administration de la propriété industrielle, aux questions de propriété industrielle et au rôle clé que jouent les offices nationaux de propriété industrielle de la région.

Enfin, en ce qui concerne la table ronde suivant le séminaire, la plupart des participants l'ont trouvée utile et instructive, mais ils ont estimé que le temps avait manqué pour permettre un véritable débat interactif entre eux d'une part, et entre eux et les intervenants d'autre part.

6. Conclusions et recommandations

D'une manière générale, l'évaluation de conférences et réunions permet de tirer la conclusion que des conférences ou réunions réussies permettent, entre autres, d'offrir une plate-forme appropriée pour le partage d'expériences et le renforcement ou la création de nouvelles relations de travail, ainsi que la mise en valeur de la vision que les bénéficiaires de ces manifestations ont de l'entité chargée de l'organisation. En revanche, les conférences et réunions mal organisées ou sans incidences d'aucune sorte peuvent constituer un gaspillage de ressources. De plus, l'évaluation fait apparaître que l'on a normalement tendance à considérer les conférences et les réunions comme des événements isolés et coûteux, en particulier lorsqu'ils se tiennent ailleurs qu'au siège de l'entité organisatrice, mais que, en fait, la perception que l'on a de leur intérêt et de leurs incidences pourrait évoluer s'il était possible de démontrer que ces événements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus large consacrée à une région particulière ou orientée dans un sens particulier. Ceci posé, les conclusions du rapport figurent ci-dessous.

1) Conclusions

Les éléments qui se dégagent des observations recensées dans la partie 5 conduisent aux conclusions suivantes :

a) La réunion est *efficace* dans la mesure où elle répond aux objectifs déclarés et donc aux besoins des participants.

b) La réunion est *utile* puisqu'elle contribue toujours de manière significative à la réalisation de l'un des objectifs du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, à savoir "faciliter la coopération entre pays en développement" (sous-programme 06.4 du programme et budget 2000-2001) et des objectifs de la coopération technique de l'OMPI en Amérique latine.

c) La réunion présente *un bon rapport coût-efficacité* puisqu'elle s'avère être le moyen le plus économique d'atteindre ses objectifs. Une brève étude des options autres que la structure actuelle de la réunion (par exemple tenir la réunion au siège de l'OMPI à Genève) a montré que les coûts seraient inévitablement plus élevés pour des résultats qui ne seraient pas nécessairement aussi positifs et tangibles.

d) La réunion a des *incidences* directes, puisque l'interaction et les échanges d'expérience directs au cours de la réunion induisent des changements et des initiatives aux niveaux national (offices de propriété industrielle), bilatéral (coopération horizontale) et sous-régional (consultations). Indirectement, ce processus influence aussi les autres autorités nationales impliquées dans l'administration de la propriété industrielle, y compris les ministres et les décideurs, mais la mesure de ce type d'incidences n'entre pas dans le champ de cette évaluation. En revanche, la réunion semble avoir moins d'effet sur la coopération horizontale à l'échelon régional, malgré l'existence d'un certain nombre d'accords bilatéraux formels et informels conclus grâce aux relations nouées par les participants au cours de la réunion ou par la suite. Il convient de noter que les éléments rassemblés dans le domaine de la coopération horizontale ne pouvaient pas être complets faute de données systématiques sur ce sujet, mais aussi parce que des pays peuvent, dans une certaine mesure, considérer la coopération horizontale comme une question relevant des affaires nationales.

e) La *conception* de la réunion a évolué au fil des années et semble avoir atteint une structure qui répond de manière satisfaisante aux attentes des participants, à la fois sur le fond et d'un point de vue organisationnel.

f) En ce qui concerne la *pérennité des répercussions de la réunion*, il est apparu que, en l'absence d'une telle réunion, celles-ci pourraient perdurer, mais de manière limitée, aux niveaux national, régional et sous-régional. Les répercussions au niveau régional seraient cependant les premières à disparaître avec le temps si une autre forme d'interaction directe similaire n'est pas trouvée pour remplacer celle qu'offre la réunion. Ce résultat peut ne pas sembler encourageant dans la mesure où les critères de pérennité ne sont pas parfaitement remplis, mais il confirme l'importance du rôle joué par cette réunion, parallèlement à d'autres formes de coopération menées dans la région, pour la pertinence du programme de coopération de l'OMPI en Amérique latine.

g) Les principales caractéristiques de la réunion qui ont été mises en évidence par l'évaluation sont les suivantes :

- elle fournit une occasion unique d'instaurer un climat de confiance, de partager des expériences et de permettre une interaction directe et personnelle à la fois entre les représentants des offices de propriété industrielle et entre ces derniers et les responsables de l'OMPI chargés de planifier et de mettre en œuvre le programme de coopération dans la région;

- c'est un mécanisme de consultation qui donne un caractère de transparence au programme de coopération mis en œuvre par l'OMPI dans la région et à la coopération horizontale à l'échelon régional;
- il s'agit d'un instrument utile pour :
 - renforcer et harmoniser la stratégie de coopération de l'OMPI dans la région;
 - renforcer le dialogue entre l'OMPI et ses parties prenantes;
 - faciliter la coopération horizontale dans la région;
 - donner une impulsion aux efforts déployés par les offices nationaux de propriété industrielle et l'OMPI pour combler les disparités dans le niveau de développement des différents offices.

h) La réunion est bénéfique pour l'OMPI en ce sens qu'elle contribue à resserrer les liens de l'Organisation avec la région. De plus, en donnant à l'OMPI la possibilité d'obtenir des renseignements, de manière directe et collective, de la part des offices nationaux de propriété industrielle sur leurs préoccupations, leurs attentes et leurs propositions concernant le programme de coopération, la réunion permet effectivement à l'OMPI d'adapter ses activités dans ce domaine aux besoins et aux priorités de la région.

i) Ainsi, la réunion constitue un outil de coopération et un service qui mérite d'être encore amélioré pour continuer à réaliser ses objectifs et à répondre aux besoins de ses bénéficiaires. L'augmentation en faveur de la poursuite de cette activité se fonde sur la demande de ceux qui en sont les bénéficiaires directs, à savoir les représentants des offices nationaux de propriété industrielle, et sur leur jugement quant à l'utilité de la réunion et à son efficacité générale.

j) La conclusion finale concerne l'évaluation de cette réunion. Le caractère participatif de l'évaluation a été le facteur déterminant dans l'acceptation très large de l'évaluation par les participants à la réunion et les chefs de programme de l'OMPI concernés. Les participants ont contribué directement en remplissant le questionnaire et par des entretiens personnels et les chefs de programme par des consultations régulières. Témoignent de leur engagement actif les indices suivants : a) tous les participants ont dûment rempli le questionnaire – la plupart d'entre eux l'ont fait de manière complète – et les participants interrogés ont eu une attitude positive; b) les chefs de programme ont prêté leur concours aux personnes chargées de l'évaluation dans un esprit de grande coopération. Toutes les personnes concernées ont fait part de leur conviction que l'évaluation de cette réunion aiderait à améliorer la planification et la gestion des réunions futures.

2) Recommandations

a) Recommandations concernant la réunion en tant qu'instrument de coopération

Il est recommandé à l'OMPI de garder la réunion au programme de ses futures activités de coopération dans la région Amérique latine et Caraïbes, puisqu'elle s'est avérée être un mécanisme de consultation privilégié qui est déterminant pour la mise en œuvre globale du programme de coopération technique dans la région et la promotion de la coopération horizontale à l'échelon régional.

Afin d'accroître au maximum l'utilité, l'efficacité et les incidences de la réunion, il conviendrait de prévoir certaines améliorations et, à cette fin, les recommandations suivantes ont été faites :

La réunion devrait être l'occasion pour l'OMPI de promouvoir plus avant la coopération horizontale dans la région, ce qui, parallèlement à l'assistance en coopération technique de l'OMPI, pourrait contribuer de manière significative à combler les disparités de niveau de développement entre offices nationaux de propriété industrielle grâce à des normes communes de développement et d'infrastructures. Cela garantirait une administration et une protection de la propriété industrielle plus efficace et plus harmonisée dans la région. Une initiative en ce sens pourrait consister à inviter les pays participants à élaborer des ébauches de *projets de coopération horizontale* dans lesquels ils préciseraient leurs besoins et leurs priorités ainsi que les institutions internationales de financement autres que l'OMPI (par exemple la Banque mondiale) susceptibles de subventionner ces projets. L'OMPI pourrait participer à l'élaboration de ces projets de coopération horizontale qui seraient ensuite présentés et examinés à la réunion suivante en 2001, de préférence en présence d'un représentant des institutions de financement concernées. Dans le cas où ces projets seraient approuvés, l'OMPI pourrait aussi fournir une assistance aux pays concernés pour leur mise en œuvre, agissant ainsi comme un organisme d'exécution.

Il conviendrait d'étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de suivi informel pour gérer la coopération horizontale dans la région. Les renseignements obtenus grâce à ce système seraient utiles à la fois pour l'OMPI et pour les offices nationaux de propriété industrielle concernés.

La désignation d'un "correspondant régional", par exemple l'office national de propriété industrielle du pays qui a accueilli la dernière réunion, pourrait permettre de mieux tirer parti des incidences de la réunion au niveau régional : pendant l'année suivant la réunion, le "correspondant" pourrait, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OMPI : a) contribuer à la préparation, à l'organisation et à la gestion du suivi de la réunion et b) servir de pivot pour faciliter les relations et la circulation, entre les offices nationaux de propriété industrielle, des renseignements relatifs à la coopération avec l'OMPI et à la coopération horizontale. Ce "correspondant régional" ne représenterait en aucune manière les offices nationaux de propriété industrielle; il ne serait pas autorisé à prendre des décisions en leur nom ni ne remplacerait le dialogue direct qu'ils entretiennent avec l'OMPI.

Outre les orientations générales du programme de coopération technique de l'OMPI dans la région, la réunion pourrait aussi être l'occasion de définir les objectifs spécifiques d'une politique de la propriété industrielle en Amérique latine, y compris ceux relatifs à l'image de marque de la propriété intellectuelle.

- b) Recommandations visant les aspects matériels et organisationnels de la réunion, du séminaire et de la table ronde et la couverture médiatique de la réunion

La réunion régionale

Il est recommandé que l'ordre du jour de la réunion continue à être aussi novateur et axé sur les résultats que possible.

Il est suggéré d'étudier la possibilité d'enrichir encore les informations échangées pendant la réunion en demandant au Secrétariat de l'OMPI de fournir, au cours des débats et lorsque cela s'avère pertinent, des exemples d'expériences marquantes provenant d'autres offices de propriété industrielle dans d'autres régions, dans des domaines figurant à l'ordre du jour de la réunion, par exemple la "gestion des offices de propriété industrielle". Cela donnerait une touche d'interrégionalité à la réunion et irait dans le sens de l'inévitable mondialisation des questions de propriété intellectuelle;

En ce qui concerne la qualité et la quantité des informations fournies dans les rapports présentés au cours de la réunion :

- Le Secrétariat de l'OMPI peut souhaiter procéder à une révision des lignes directrices pour la présentation des informations fournies dans les rapports nationaux présentés chaque année par les offices de propriété industrielle participants, afin de les inciter à adopter une méthode de présentation plus uniforme, cohérente et concise (dans la mesure du possible), et à introduire des informations plus détaillées sur la coopération horizontale.
- Les documents de l'OMPI devraient aussi être diffusés sous forme électronique (par exemple sur disquette, CD-ROM ou par courrier électronique) à tous les participants avant la réunion. Cela concerne le rapport de l'OMPI sur les activités de coopération menées par l'Organisation dans la région au cours de l'année examinée et les rapports nationaux. Cette mesure devrait contribuer à réduire le volume de documents sur papier distribués au cours de la réunion et, ce qui est plus important, la masse de documents que chaque participant doit ramener chez lui;
- L'évaluation a permis de constater que les documents d'information relatifs aux réunions sont disponibles en espagnol seulement. Il est donc suggéré qu'à compter de l'année prochaine, le rapport final de la réunion établi par l'OMPI soit traduit au moins en anglais et que l'on conserve cette traduction pour pouvoir en fournir des exemplaires, sur demande, à d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes ou extérieurs à la région.

La gestion du temps consacré aux débats au cours de la réunion pourrait être encore améliorée en assurant un meilleur équilibre des interventions, peut-être par la nomination d'un animateur (que ce soit le président de la réunion ou un participant désigné à cet effet) chargé de gérer le temps de parole et d'encourager tous les participants à s'exprimer.

Il est également recommandé que la taille et le cadre de la salle de réunion soient si possible choisis, dans une optique de qualité optimale des débats, de manière à favoriser une interaction étroite.

Le séminaire et la table ronde

Le séminaire et la table ronde sont indiscutablement un atout supplémentaire précieux de la réunion aussi longtemps qu'ils sont utiles pour le partage des expériences et des informations tant apprécié par les participants. Cependant, il est recommandé que les sujets couverts par le séminaire, ainsi que les exposés connexes, soient, dans la mesure du possible, novateurs afin d'éviter toute répétition de sujets déjà examinés lors de précédentes réunions ou dans d'autres cadres internationaux. Parfois, le choix des intervenants ou leur disponibilité

peut poser des problèmes. Compte tenu du fait que le séminaire et la table ronde ne durent qu'une journée, il est suggéré de réduire le nombre des exposés présentés au séminaire. Cela permettrait aussi de consacrer plus de temps aux séances de questions-réponses après chaque exposé et aux débats de la table ronde qui, sinon, sont abrégés faute de temps suffisant.

L'évaluation a fait apparaître que le secteur privé a été fréquemment mentionné au cours des débats de la réunion, et à juste titre puisqu'il figure actuellement parmi les principaux utilisateurs et bénéficiaires du système de propriété industrielle et donc des services offerts par les offices nationaux de propriété industrielle. Aussi est-il recommandé d'étudier la possibilité d'inviter en qualité d'observateurs – mais uniquement au séminaire et à la table ronde – des représentants du secteur privé tels que des membres de chambres de commerce ou des dirigeants de sociétés nationales ou internationales choisis spécialement par l'OMPI en accord avec le pays accueillant la réunion. Lorsque cela sera possible ou opportun, il pourrait être envisagé d'inviter un ou plusieurs fonctionnaires du ministère des affaires étrangères du pays hôte et d'autres pays d'Amérique latine représentés dans ce pays à assister au séminaire et à la table ronde en qualité d'observateurs. Cela pourrait contribuer à mieux faire comprendre à ces représentants le rôle clé joué par les offices nationaux de propriété industrielle dans l'administration de la propriété industrielle et à les sensibiliser à l'OMPI et au système international de la propriété industrielle. Par conséquent, au moins un des exposés présentés au séminaire devrait traiter d'un thème présentant un intérêt particulier pour le secteur privé (par exemple le commerce électronique).

Le séminaire pourrait aussi être l'occasion de partager certaines expériences marquantes d'autres régions, par exemple l'Asie ou l'Afrique, ce qui serait une nouveauté dans ce cadre. À cet égard, il est suggéré que le Secrétariat de l'OMPI procède à une brève consultation des participants avant la réunion afin de connaître leurs éventuelles propositions.

Enfin, les remarques faites précédemment en ce qui concerne le choix de la salle de réunion devraient aussi guider le choix de la salle dans laquelle auront lieu le séminaire et la table ronde, si ce n'est pas la même.

Couverture médiatique de la réunion

L'évaluation a permis de constater que la couverture médiatique consacrée par le pays hôte, El Salvador, à la dernière réunion était appropriée et que l'office national salvadorien a déployé de véritables efforts pour promouvoir cette réunion. Cependant, afin d'accroître encore les incidences de la réunion et du séminaire grâce aux médias nationaux, les recommandations suivantes ont été faites :

i) au moins une semaine avant la réunion, l'office national de la propriété industrielle du pays hôte devrait organiser une conférence de presse, dans le but de sensibiliser un peu plus les médias à l'importance et aux buts de la réunion;

ii) le communiqué de presse publié par l'office national de la propriété industrielle du pays hôte ne devrait pas être limité aux médias nationaux. Par l'intermédiaire des offices nationaux de tous les pays participants, le même communiqué de presse pourrait aussi être diffusé pour publication dans la presse nationale de tous les pays concernés par la réunion. À cet égard, il est aussi suggéré d'étudier la possibilité d'y ajouter un communiqué de presse distinct, émanant de l'OMPI et destiné aux médias. Le texte de ce second communiqué serait préparé à l'avance par le Secrétariat de l'OMPI et expliquerait de manière concise les notions fondamentales de la propriété industrielle et le rôle essentiel qu'elle joue pour stimuler le

développement économique et technique; il comporterait aussi une brève description de la structure de l'OMPI et de certaines de ses activités (en particulier l'administration des systèmes mondiaux de protection). Cette initiative serait à considérer comme un élément des politiques de diffusion de l'information de l'OMPI qui visent à démythifier le rôle de la propriété intellectuelle et à mieux faire connaître l'Organisation;

iii) Outre les photographies prises lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion en présence des autorités nationales ou lors de dîners organisés à l'occasion de la réunion, la presse nationale devrait recevoir, à des fins de publication, une photographie officielle de l'ensemble des participants, permettant de mieux visualiser l'ampleur de la participation à la réunion.

c) Recommandations générales

L'OMPI organise un grand nombre de réunions régionales ad hoc ou de séries de réunions régionales, mais celle-ci, avec le temps, a été transformée en mécanisme de consultation régional institutionnalisé. Comme le montre l'évaluation, la réussite de cette réunion tient au fait qu'elle continue à répondre aux besoins de ses bénéficiaires directs et indirects, contribuant par là-même à accroître l'utilité du programme de coopération de l'OMPI en Amérique latine. C'est pour cette même raison que la réunion peut être considérée comme s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie plus large, la "vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI" (voir l'introduction), qui indique que la pertinence, les incidences et le caractère mesurable des activités de coopération pour le développement de l'OMPI constituent l'une des priorités de l'Organisation. Sur la base des observations précédentes, l'évaluation laisse à penser que la réunion pourrait être considérée comme un bon "modèle" pour des mécanismes régionaux institutionnalisés de consultation entre représentants d'offices nationaux de propriété intellectuelle que l'OMPI pourrait prévoir de mettre en place dans les autres régions couvertes par son programme de coopération pour le développement (Afrique, pays arabes, région Asie et Pacifique et pays en transition) ou, d'une manière plus générale, pour des réunions régionales de caractère consultatif consacrées à l'examen de lignes d'action ou de thèmes particuliers. Il faudrait bien sûr apporter à cette "réunion type" les ajustements nécessaires pour l'adapter aux conditions politiques et économiques et aux conditions relatives à la propriété industrielle de la région examinée.

Comme il ressort de l'introduction du présent rapport, cette évaluation approfondie constitue la première mesure visant à mettre en place un instrument de gestion interne supplémentaire destiné à permettre aux chefs de programme chargés des activités de coopération de les affiner. Les enseignements tirés devraient être pris en considération par les chefs de programme impliqués dans le programme de coopération de l'OMPI. Il faut aussi espérer que le résultat de cette évaluation présentera un intérêt pour tous les chefs de programmes concernés par l'organisation de réunions régionales ou d'activités similaires dans le cadre d'autres programmes administrés par l'OMPI.

L'expérience de cette évaluation approfondie a aussi souligné l'utilité des renseignements directs communiqués par les bénéficiaires de services ou d'activités de l'OMPI sur la perception qu'ils ont de la manière dont l'OMPI fournit ces services ou planifie et met en œuvre ces activités. Cela pourrait inciter les chefs de programme de l'OMPI à

envisager de procéder, s'ils ne l'ont pas encore fait, à une auto-évaluation des activités menées dans le cadre de leurs programmes au moyen de questionnaires types ou ad hoc élaborés à cette fin et destinés aux bénéficiaires des activités ou aux utilisateurs des services mis en œuvre.

Enfin, des réunions bien organisées, efficaces et utiles, qu'elles soient organisées au niveau national, sous-régional ou régional, constituent l'un des meilleurs instruments permettant à l'OMPI de poursuivre la stratégie sur laquelle elle fonde son action. De manière plus précise, ces réunions contribuent, avec d'autres projets ou activités, au renforcement du rôle de leader joué collectivement par l'OMPI et la communauté de la propriété intellectuelle et à la réalisation de l'objectif que vise l'OMPI en valorisant stratégiquement le rôle de levier de la propriété intellectuelle : le développement d'une communauté mondiale ouverte à la propriété intellectuelle.

[Les appendices I à V suivent]

Appendice I

LISTE DES DOCUMENTS DE L'OMPI EXAMINÉS
(Ces documents ne sont disponibles qu'en espagnol)

2000 – SAN SALVADOR

Informe sobre la Cooperación de la OMPI con los países de América Latina en materia de Propiedad Industrial (Noviembre de 1999 a Octubre de 2000) (OMPI/JPI/SAL/00/2)

Proyecto de Informe Final de la reunión (OMPI/JPI/SAL/00/4)

Situación actual de la Propiedad Industrial en América Latina : Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Ecuador, El Salvador, Honduras, México, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay, Venezuela. (OMPI/JPI/SAL/00/3)

1999 – PUNTA CANA

Informe sobre la Cooperación de la OMPI con los países de América Latina en materia de Propiedad Industrial (Enero a Noviembre de 1999) (OMPI/JPI/SDO/99/2)

Informe Final de la reunión (OMPI/JPI/SDO/99/4)

Situación actual de la Propiedad Industrial en América Latina : Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, México, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Perú, República Dominicana, Uruguay, Venezuela. (OMPI/JPI/SDO/99/3)

1998 – BUENOS AIRES

Informe sobre la Cooperación de la OMPI con los países de América Latina en materia de Propiedad Industrial (Enero a Noviembre de 1998) (OMPI/JPI/BUE/98/2)

Informe Final de la reunión (OMPI/JPI/BUE/98/4)

Situación actual de la Propiedad Industrial en América Latina : Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Cuba, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Honduras, México, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Perú, República Dominicana, Uruguay, Venezuela. (OMPI/JPI/BUE/98/3)

1997 – SAO PAULO

Informe sobre la Cooperación de la OMPI con los países de América Latina en materia de Propiedad Industrial (OMPI/JPI/SAO/2)

Informe Final de la reunión (OMPI/JPI/SAO/97/5)

1996 – LIMA

Informe Final de la reunión (OMPI/JPI/LIM/96/Inf.6)



**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE**

Division de l'audit et de la supervision internes

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

**Réunion régionale des directeurs d'offices de propriété
industrielle des pays d'Amérique latine**

**organisée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
en coopération avec**

le Centre national des enregistrements (CNR) du Ministère de l'économie d'El Salvador

San Salvador, 31 octobre - 3 novembre 2000

Le présent questionnaire comprend quatre sections. La première rassemble les questions d'ordre général relatives à la réunion régionale. La deuxième est consacrée aux questions sur les aspects fondamentaux de cette réunion. La troisième traite des questions concernant son organisation. La quatrième et dernière section contient les questions sur le séminaire régional et la table ronde.

Les participants qui n'ont pas assisté aux réunions régionales précédentes sont invités, dans la mesure du possible, à consulter leurs prédécesseurs afin de pouvoir répondre aux questions sur ces réunions. Par ailleurs, vos observations détaillées sur toutes les questions seraient très appréciées*.

* Si l'espace prévu à cet effet n'est pas suffisant, veuillez utiliser des feuilles supplémentaires.

SECTION I : ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA RÉUNION RÉGIONALE

1. *Qu'attendiez-vous de la réunion?* Veuillez répondre brièvement :

2. *Dans quelle mesure la réunion a-t-elle répondu à vos attentes?*

ř 1) Totalement ř 2) Partiellement ř 3) Pas particulièrement

Observations :

SECTION II : ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA RÉUNION RÉGIONALE

3. *Dans quelle mesure la réunion a-t-elle atteint ses objectifs, à savoir :*

a) analyser la situation actuelle des systèmes de propriété industrielle dans les pays participants?

ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

b) échanger des données d'expérience et des informations sur les points examinés à la réunion?

ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

c) mettre en évidence les besoins et les priorités aux niveaux national, régional et sous-régional?

ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

d) établir les orientations générales des activités de coopération et d'assistance de l'OMPI dans la région au :

niveau national? ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

niveau régional? ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

niveau sous-régional? ř 1) Totalement ř 2) Suffisamment ř 3) Insuffisamment
(le cas échéant)

Observations : _____

4. À votre avis, les objectifs de la réunion concernant le renforcement de la coopération seront-ils atteints

a) entre les États membres de l'OMPI de la région?

ř 1) Oui ř 2) Pas tous

Dans ce dernier cas, lesquels ne seront pas atteints et pourquoi? :

b) entre l'OMPI et les États membres de la région?

ǫ 1) Oui ǫ 2) Pas tous

Dans ce dernier cas, lesquels ne seront pas atteints et pourquoi? : _____

5. Outre ceux fixés pour la réunion, y a-t-il d'autres objectifs qui à votre avis pourraient être envisagés?

ǫ 1) Oui ǫ 2) Non

Si oui, veuillez les exposer brièvement : _____

6. La réunion contribue-t-elle à élargir davantage les échanges et le dialogue avec l'OMPI au niveau politique?

ǫ 1) Considérablement ǫ 2) De façon adéquate ǫ 3) Insuffisamment

Observations : _____

7. Dans quelle mesure la réunion offre-t-elle la possibilité :

a) d'un débat entre les participants?

ǫ 1) Considérablement ǫ 2) Suffisamment ǫ 3) Insuffisamment

Observations : _____

b) d'un dialogue accru au niveau politique entre les participants?

ǒ 1) Considérablement ǒ 2) Suffisamment ǒ 3) Insuffisamment

Observations : _____

8. Dans quelle mesure la réunion favorise-t-elle l'établissement ou le renforcement de relations de travail entre les participants?

ǒ 1) Considérablement ǒ 2) Suffisamment ǒ 3) Insuffisamment

Observations : _____

9. Pensez-vous que les liens établis ou renforcés au cours de la réunion permettront de faciliter les initiatives et les actions aux niveaux bilatéral et multilatéral dans la région?

ǒ 1) Considérablement ǒ 2) Suffisamment ǒ 3) Insuffisamment

Observations : _____

10. À votre avis, dans quelle mesure la réunion favorise-t-elle une meilleure compréhension du programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le cadre de la région?

ǒ 1) Considérablement ǒ 2) De façon adéquate ǒ 3) Insuffisamment

Observations : _____

11. Pensez-vous que les objectifs de cette réunion pourraient être atteints autrement que par le biais de réunions régionales?

ǒ 1) Non ǒ 2) Oui

Si oui, veuillez indiquer ces objectifs et la façon d'y parvenir : _____

12. Si cette réunion n'avait plus lieu dans l'avenir, dans quelle mesure pensez-vous que ses effets continueraient de se faire sentir au :

niveau national? 1) Totalement 2) Partiellement 3) Pas du tout

niveau régional? 1) Totalement 2) Partiellement 3) Pas du tout

niveau sous-régional? 1) Totalement 2) Partiellement 3) Pas du tout

Observations : _____

13. À la suite de la réunion, quelles sont les mesures ou décisions que vous avez prises ou que vous prendrez prochainement?

Veuillez les exposer brièvement : _____

14. Depuis la dernière réunion ou l'une des précédentes réunions, y a-t-il eu, au sein de votre office ou dans d'autres secteurs liés à la propriété industrielle dans votre pays, des changements, des progrès ou des réalisations particulièrement notables sur lesquels vous souhaiteriez attirer l'attention ici?

Veuillez les exposer brièvement : _____

15. À votre avis, quels sont les facteurs éventuels susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre, aux niveaux national, régional ou sous-régional, des orientations générales et des propositions concrètes concernant la coopération qui ont été arrêtées au cours de la réunion?

Veillez les exposer brièvement : _____

16. Pensez-vous que les connaissances et les données d'expérience acquises au cours de la réunion vous sont utiles dans le cadre de votre formation et de votre carrière professionnelles?

☐ 1) Oui ☐ 2) Non

Si oui, veuillez expliquer brièvement : _____

17. L'idée d'évaluer formellement cette réunion vous paraît :

☐ 1) Très utile ☐ 2) Utile ☐ 3) Inutile

Observations : _____

SECTION III : ASPECTS TOUCHANT À L'ORGANISATION DE LA RÉUNION RÉGIONALE

18. Que pensez-vous de la réunion en ce qui concerne :

• **son organisation?** ☐ 1) Très bonne ☐ 2) Satisfaisante ☐ 3) Inadéquate

Observations : _____

- *sa durée?* 1) Suffisante 2) Adéquate 3) Insuffisante

Observations : _____

- *son ordre du jour?* 1) Très pertinent 2) Pertinent 3) Peu pertinent

Observations : _____

- *le volume des informations de fond reçues?*
 1) Excessif 2) Satisfaisant 3) Insuffisant

Observations : _____

19. Selon vous, en quoi l'organisation et le déroulement de ces réunions régionales ont-ils été satisfaisants?

Veillez expliquer brièvement :

20. Et en quoi l'ont-ils moins été?

Veillez expliquer brièvement :

21. Par rapport aux réunions précédentes, cette dernière réunion présente-t-elle des améliorations ou des points faibles que vous souhaiteriez souligner?

a) du point de vue de l'organisation

Veillez répondre brièvement : _____

b) du point de vue du fond

Veillez répondre brièvement : _____

22. Comment jugez-vous le “rapport sur les activités de coopération de l’OMPI en matière de propriété industrielle” élaboré par l’OMPI en vue de chaque réunion?

ǒ 1) Excellent ǒ 2) Satisfaisant ǒ 3) Pas satisfaisant

Veillez exposer brièvement toute amélioration que vous suggéreriez :

23. Considérez-vous que le rapport adopté à la fin de la réunion est un document de référence utile pour vous-même et pour votre office?

ǒ 1) Très utile ǒ 2) Pas particulièrement utile ǒ 3) Très peu utile

Veillez indiquer brièvement toute amélioration que vous suggéreriez :

24. Pensez-vous que les rapports soumis à chaque réunion par les représentants des autres offices sont :

ǒ 1) Très instructifs ǒ 2) Assez instructifs ǒ 3) Pas assez instructifs

Veillez indiquer brièvement toute suggestion que vous voudriez formuler :

25. *La réunion laisse-t-elle assez de temps pour permettre des échanges libres, personnalisés et informels entre les participants?*

ř 1) Assez de temps ř 2) À peine assez de temps ř 3) Pas assez de temps

Observations : _____

SECTION IV : QUESTIONS RELATIVES AU SÉMINAIRE RÉGIONAL ET À LA TABLE RONDE

26. *Dans quelle mesure le séminaire a-t-il répondu à vos attentes?*

ř 1) Totalement ř 2) Partiellement ř 3) Insuffisamment

Observations : _____

27. *Comment qualifieriez-vous les documents présentés à ce séminaire?*

Le premier ř 1) Très bon ř 2) Satisfaisant ř 3) Insuffisant

Observations : _____

Le deuxième ř 1) Très bon ř 2) Satisfaisant ř 3) Insuffisant

Observations: _____

Le troisième ř 1) Très bon ř 2) Satisfaisant ř 3) Insuffisant

Observations : _____

Le quatrième ř 1) Très bon ř 2) Satisfaisant ř 3) Insuffisant

Observations : _____

28. Comme qualifieriez-vous la tenue d'une table ronde à l'issue du séminaire?

☐ 1) Très instructive ☐ 2) Instructive ☐ 3) Peu instructive

Observations : _____

29. Avez-vous des observations à formuler sur le séminaire régional et la table ronde organisés à l'occasion de la réunion de 1999?

☐ 1) Oui ☐ 2) Non Si oui, veuillez les indiquer brièvement :

30. Si un séminaire était de nouveau organisé au cours de la prochaine réunion, souhaiteriez-vous être informé oralement des expériences concrètes, récentes ou en cours, relatives aux échanges portant sur des politiques générales et d'autres événements importants dans le domaine de la propriété industrielle concernant les autres régions en développement qui participent au programme de coopération pour le développement de l'OMPI?

☐ 1) Oui ☐ 2) Non Si oui, veuillez indiquer la ou les régions ou le ou les pays en développement qui vous intéressent et expliquer pourquoi :

* * *

31. Veuillez formuler toute observation ou suggestion supplémentaire au sujet de cette réunion, des réunions précédentes (indiquer l'année) ou des réunions à venir :

IDER/2000/1

Appendice III

**RÉUNION RÉGIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMÉRIQUE LATINE**

organisée par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Centre national des enregistrements (CNR)
du Ministère de l'économie d'El Salvador

San Salvador, 31 octobre - 3 novembre 2000

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau international de l'OMPI

Mardi 31 octobre

- 10 heures Cérémonie d'ouverture
- Représentant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- Représentant du Ministère de l'économie d'El Salvador
- 10 h 15 Pause
- 10 h 30 Élection du bureau et adoption du projet d'ordre du jour de la réunion
- 11 heures Thème I
Coopération de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avec les pays d'Amérique latine pendant l'année 2000
- Débat
- 11 h 30 Thème II
Cadre juridique de la propriété industrielle en Amérique latine et son application
- a) - Changements intervenus dans la législation en vigueur depuis la dernière réunion de directeurs en novembre 1999 à Punta Cana (République dominicaine) (réglementation au niveau national; participation à des traités)
- Principales implications de l'entrée en vigueur de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour les pays d'Amérique latine
- 12 h 30 Déjeuner
- 15 h 30 b) Jurisprudence en matière de propriété industrielle. Systèmes d'information disponibles
- 16 h 15 Thème III
Gestion des offices de propriété industrielle
- a) Expériences de décentralisation des offices de propriété industrielle (mise en place d'administrations autonomes et de délégations territoriales)
- 16 h 45 Pause
- 17 h 15 Fin des travaux pour la journée
- 19 heures Réception offerte par le CNR

Mercredi 1^{er} novembre

9 heures	Thème III (suite)
	b) Utilisation des techniques de l'information dans les offices de propriété industrielle. Projets actuels et perspectives
10 heures	Pause
10 h 30	c) Contrôle de gestion dans les offices de propriété industrielle
12 heures	Déjeuner
14 heures	Thème IV Expériences récentes en matière de promotion et de diffusion de la propriété industrielle au niveau national (nouveaux services fournis par les offices de propriété industrielle)
15 heures	Pause
15 h 15	Thème V Coopération régionale. Orientations générales pour le programme de travail de l'OMPI en matière de propriété industrielle pendant l'année 2000
17 heures	Fin des travaux pour la journée
17 h 15	Visite de la ville

Jeudi 2 novembre

9 heures	Séminaire régional de l'OMPI sur l'interaction des offices de propriété industrielle avec les autres composantes des systèmes nationaux de propriété intellectuelle (se reporter au programme présenté séparément)
----------	--

Vendredi 3 novembre

9 heures	Consultations sous-régionales
10 heures	Pause
11 h 15	Séance plénière. Examen du rapport
13 heures	Déjeuner
15 heures	Approbation du rapport et clôture des travaux
18 h 30	Réception offerte par l'OMPI

**SÉMINAIRE RÉGIONAL DE L'OMPI SUR L'INTERACTION
DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
AVEC D'AUTRES COMPOSANTES
DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
D'AMÉRIQUE LATINE**

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Centre national des enregistrements (CNR)
du Ministère de l'économie d'El Salvador

San Salvador, 2 novembre 2000

PROGRAMME PROVISOIRE

établi par le Bureau international de l'OMPI

8 heures	Excursion à Bahía del Sol
9 heures	Cérémonie d'ouverture Représentant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) Représentant du Ministère de l'économie d'El Salvador
9 h 15	Pause
9 h 30	Mondialisation et propriété industrielle : coopération, relations extérieures et commerce international; intégration <u>Conférencier</u> : M. Rigoberto Gauto, vice-ministre des relations extérieures (vice-chancelier) de la République du Paraguay, Ministère des relations extérieures, Asunción
10 h 30	Pause
10 h 45	L'application de la réglementation en matière de propriété industrielle : relations avec la justice, la police et l'administration des douanes <u>Conférencier</u> : M. Mayer Gabay, premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies, président des commissions de révision des lois sur les brevets et le droit d'auteur, Ministère de la justice, Jérusalem
11 h 45	L'Administration nationale de la propriété industrielle : mission institutionnelle; influence politique; image de marque; stratégies de communication <u>Conférencier</u> : M. Laurent Manderieux, consultant à l'OMPI, Genève
12 h 45	Pause
15 h 30	La promotion du développement industriel, commercial et technologique : relations avec les secteurs des entreprises et de la recherche <u>Conférencier</u> : M. Alberto Bercovitz, professeur de droit commercial à l'Université nationale d'enseignement à distance, Madrid (invité – à confirmer)
16 h 15	Pause
16 h 30	Table ronde Stratégies d'interaction des offices de propriété industrielle avec les autres composantes du système de propriété intellectuelle
17 h 30	Clôture des travaux

IDER/2000/1

Appendice IV

**RÉUNION RÉGIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMÉRIQUE LATINE**

organisée par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
le Centre national des enregistrements (CNR)
du Ministère de l'économie d'El Salvador

San Salvador, 31 octobre - 3 novembre 2000

RAPPORT FINAL

Document soumis par le Bureau international de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

- I. Introduction
- II. Ouverture de la réunion, élection du bureau et adoption de l'ordre du jour
- III. Coopération de l'OMPI avec les pays de l'Amérique latine et rapports d'activité pour la période comprise entre novembre 1999 et octobre 2000
- IV. Cadre juridique de la propriété industrielle en Amérique latine et mise en œuvre des textes législatifs
- V. Systèmes informatisés de recueil de jurisprudence
- VI. Gestion des offices de propriété industrielle
 - A. Décentralisation
 - B. Automatisation
 - C. Contrôle de la gestion
- VII. Promotion et diffusion de la propriété industrielle au niveau national
- VIII. Orientations pour le programme de coopération de l'OMPI avec les pays d'Amérique latine en matière de propriété industrielle pour l'année 2001
 - A. Modernisation des systèmes nationaux de propriété industrielle
 - a. Modernisation du cadre juridique
 - b. Renforcement de l'administration de la propriété industrielle
 - c. Sanction des droits de propriété industrielle
 - B. Nouveaux défis au niveau mondial pour la propriété intellectuelle
 - C. Développement du système de propriété industrielle et accroissement de son utilisation
- IX. Coopération au niveau sous-régional
 - A. Communauté andine
 - B. Isthme centraméricain
 - C. Marché commun du Sud (MERCOSUR)
- X. Séminaire régional de l'OMPI sur les techniques modernes de gestion pour l'administration de la propriété intellectuelle en Amérique latine
- XI. Évaluation de la réunion
- XII. Adoption du rapport et clôture de la réunion

I. INTRODUCTION

1. La cinquième réunion régionale de directeurs d'offices de propriété industrielle d'Amérique latine (ci-après dénommée "réunion") s'est tenue à San Salvador (République d'El Salvador), du 31 octobre au 3 novembre 2000. Convoquée par l'OMPI, qui a accepté l'offre généreuse du Gouvernement d'El Salvador de l'accueillir, elle a été organisée par le Bureau international de l'OMPI en coopération avec le Centre national des enregistrements (CNR) du Ministère de l'économie d'El Salvador.
2. Cette réunion avait principalement pour objet d'analyser la situation actuelle des systèmes de propriété industrielle dans les pays participants et à échanger des données d'expérience dans les domaines suivants : modernisation du cadre juridique, adhésion à des traités internationaux administrés par l'OMPI, mise en œuvre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), jurisprudence en matière de propriété industrielle, gestion des offices de propriété industrielle et expérience de ceux-ci en matière de décentralisation, utilisation des techniques de l'information et contrôle de la gestion dans les offices de propriété industrielle, promotion et expansion du système de la propriété industrielle et programmation des activités de coopération et d'assistance de l'OMPI dans la région.
3. Les gouvernements des 19 pays ci-après de l'Amérique latine étaient représentés à la réunion : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Des représentants du Secrétariat général de la Communauté andine et du Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA) ont aussi assisté à la réunion en qualité d'observateurs. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION, ÉLECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. La réunion a été ouverte par M. Carlos Quintanilla Schmidt, vice-président de la République d'El Salvador, et par M. Félix Garrid Safie, directeur exécutif du Centre national des enregistrements (CNR) d'El Salvador, qui ont souhaité la bienvenue aux délégations des pays participants et ont remercié les représentants de l'OMPI de l'assistance fournie par l'Organisation pour rendre possible la tenue d'une réunion de ce genre.
5. Au nom de M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI, s'est félicité de cette coopération et a remercié le Gouvernement de la République d'El Salvador de l'accueil qu'il lui a réservé par l'intermédiaire du CNR. Puis il a rappelé le rôle important que joue le système de la propriété intellectuelle, dans une économie mondialisée, pour l'essor économique, culturel, scientifique et technique des pays en développement et a invité les délégations à passer en revue les priorités de chaque gouvernement et à définir les lignes directrices du programme de coopération de l'OMPI avec l'Amérique latine pour l'année 2001.
6. Les participants de la réunion ont ensuite élu à l'unanimité M. Félix Garrid Safie, chef de la délégation de la République d'El Salvador, président. Ils ont adopté l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figurait dans le projet établi par le Bureau international de l'OMPI (document OMPI/JPI/SAL/00/1).

III. COOPÉRATION DE L'OMPI AVEC LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET RAPPORTS D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE NOVEMBRE 1999 ET OCTOBRE 2000

7. M. Ernesto Rubio, directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OMPI, a présenté le rapport du Bureau international sur le programme de coopération de l'OMPI avec les pays de l'Amérique latine en matière de propriété industrielle, tel qu'il a été mis en œuvre de novembre 1999 à octobre 2000 (document OMPI/JPI/SAL/00/2).

8. Lors de la présentation du rapport, il a en particulier été fait état des activités menées dans la région au titre du programme principal 06 "Coopération avec les pays en développement" du programme et budget de l'exercice biennal 2000-2001. L'accent a été mis sur les activités menées conformément à chacun des sous-programmes du programme précité, à savoir la modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, les nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle, la promotion et le développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle et la coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations.

9. Les délégations ont pris note avec satisfaction des activités de coopération menées par le Bureau international de l'OMPI durant la période examinée et ont formé le souhait que cette coopération se poursuive.

10. Les délégations ont aussi pris note des rapports nationaux présentés par écrit par les offices de propriété industrielle de chaque pays, à la demande de l'OMPI (rapports publiés sous la cote OMPI/JPI/SAL/00/3/code du pays) et ont approuvé la nouvelle façon, proposée par l'OMPI, d'organiser les débats de la réunion, à savoir remplacer la présentation verbale de ces rapports nationaux par l'examen d'un ordre du jour thématique axé sur les débats et l'échange de données d'expérience et d'informations sur des thèmes présentant un intérêt pour tous les pays participants (par exemple, cadre juridique, jurisprudence, gestion des offices, utilisation des techniques de l'information, promotion et expansion de la coopération régionale).

11. Les délégations ont souligné le changement positif intervenu dans le dialogue entre les représentants ainsi que l'efficacité de la coopération horizontale entre les pays de la région, qui a permis une meilleure intégration de la propriété intellectuelle dans les affaires économiques de ces pays.

IV. CADRE JURIDIQUE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN AMÉRIQUE LATINE ET MISE EN ŒUVRE DES TEXTES LÉGISLATIFS

12. Toutes les délégations ainsi que les représentants de la Communauté andine et du SIECA sont intervenus au titre de ce point de l'ordre du jour. Les participants ont abordé la question de la révision du cadre juridique et réglementaire de la propriété industrielle, mettant l'accent sur les lois et projets de loi qui ont été votés ou qui sont en cours d'examen par le pouvoir législatif de chaque pays ainsi que sur l'adhésion à des traités internationaux, l'examen de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC conclu dans le cadre de

l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'assistance fournie par l'OMPI aux fins de la modernisation de la législation. Les représentants de la Communauté andine ont dit que la décision n° 486 intitulée "Régime commun concernant la propriété industrielle" a été adoptée par ladite communauté.

13. Les participants de la réunion ont reconnu que les modifications introduites dans les législations des pays latino-américains à des fins d'harmonisation avec l'Accord sur les ADPIC ne marquent pas la fin des travaux de modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle dans ces pays. Au contraire, ces travaux doivent se poursuivre, probablement sur des points précis ayant trait aussi bien à des questions de fond qu'à des questions institutionnelles ou de procédure. Il est ressorti des interventions que l'on tendait à incorporer ou à développer, dans les législations, les thèmes suivants : création d'instituts de propriété intellectuelle, schémas de configuration des circuits intégrés, obtentions végétales, indications géographiques, commerce électronique et enregistrement des noms de domaine de l'Internet, protection des informations non divulguées, protection contre la concurrence déloyale, savoirs traditionnels des peuples autochtones et sanction des droits de propriété intellectuelle.

14. Les participants de la réunion ont noté que, durant la période examinée, la République dominicaine avait adhéré à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et le Nicaragua à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

15. En ce qui concerne les traités internationaux, il a été souligné que l'OMPI devrait continuer à fournir des informations sur ces traités et sur les avantages qu'il y a à y adhérer. Les délégations de l'Argentine, du Chili, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Panama, du Paraguay et du Venezuela ont en particulier indiqué à quel stade en était leur pays dans le processus d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). D'autres délégations (Mexique et Cuba) ont mis l'accent sur les décisions prises par leur pays en vue de l'adhésion à des traités concernant la classification internationale des marques, des brevets ou des dessins et modèles industriels.

16. Les délégations du Honduras et du Venezuela ont dit que leur gouvernement respectif souhaite accélérer les démarches en vue de l'adhésion de leur pays aux traités Internet de l'OMPI adoptés en 1996 (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes). La délégation du Venezuela a ajouté que son gouvernement envisage de faire adhérer le pays à l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

17. Les délégations ont souligné l'importance de l'assistance fournie par l'OMPI pendant la période examinée dans le cadre du processus de modernisation des législations. Les représentants des pays membres de la Communauté andine et le représentant du secrétariat de cette communauté ont notamment insisté sur la contribution inestimable de l'OMPI à la révision de la décision n° 344.

18. Le Bureau international a confirmé que l'OMPI est disposée à continuer à coopérer avec les pays qui souhaitent bénéficier de ses conseils dans ce domaine.

V. SYSTÈMES INFORMATISÉS DE RECUEIL DE JURISPRUDENCE

19. L'OMPI a rendu compte du processus de consultations relatives à la coopération lancé l'année dernière, à la demande des pays d'Amérique latine, en vue de faciliter l'accès à l'information sur la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle des pays hispanophones et lusophones de la région. Elle a rappelé que, en octobre 1999, le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes avait envoyé aux offices de propriété industrielle, aux bureaux de droit d'auteur et à d'autres organismes concernés de chacun de ces pays une circulaire à laquelle était joint un questionnaire destiné à recueillir des informations sur les bases de données relatives à la jurisprudence disponibles dans la région et dans laquelle il demandait des observations sur un éventuel projet de compilation régionale dans ce domaine.

20. Il est ressorti des informations recueillies par l'OMPI qu'il existe différents systèmes de référence au niveau national, dont le contenu varie puisqu'ils peuvent aussi bien comprendre une jurisprudence choisie des hautes cours de justice qu'une compilation relativement exhaustive des décisions administratives. Certains systèmes comportent des outils techniques qui facilitent l'accès et la consultation tandis qu'autres ne proposent l'information pertinente que sur support papier. Certains organes nationaux fournissent des informations sur la jurisprudence à la fois dans le domaine du droit d'auteur et dans celui de la propriété industrielle, d'autres disposent de systèmes d'information distincts.

21. Les délégations ont souligné, d'une part, l'opportunité d'encourager et de renforcer la mise au point de bases de données relatives à la jurisprudence dans le domaine de la propriété intellectuelle (décisions administratives ou judiciaires) au niveau national en fonction de critères si possible homogènes et, d'autre part, l'intérêt qu'il y a à mettre en place un mécanisme facilitant, au niveau régional, la consultation de certaines décisions de justice rendues dans les différents pays de la région. À cet égard, il a été souligné qu'il est nécessaire de définir des critères homogènes ou de mettre au point une méthode commune pour structurer, classer et configurer ces bases de données et qu'il y a avantage à lancer un processus de compilation sélectif des informations en vue de constituer une base de données régionale, qui comprendrait un choix de décisions s'appuyant sur une interprétation pertinente et particulièrement bien fondée de la législation sur la propriété intellectuelle et émanant d'organes administratifs ou judiciaires des pays de la région.

22. À cette fin, les délégations ont demandé à l'OMPI de coordonner la définition de ces critères sur la base des informations fournies par les offices disposant actuellement de systèmes de ce type, d'y contribuer sur le plan technique et d'évaluer aussi les différentes façons de mettre l'information sur la jurisprudence régionale sélectionnée à la disposition de la communauté de la propriété intellectuelle intéressée. À cette fin, il a été jugé nécessaire que les pays concernés procèdent à la sélection de la jurisprudence à incorporer dans cette base de données et remettent ces informations à l'OMPI sur un support électronique et dans un format défini au préalable par l'OMPI.

23. Plusieurs délégations ont fait observer que la réussite de ce projet dépendra de l'engagement dont feront preuve les pays dans la sélection et l'envoi des informations pertinentes dans le format défini.

VI. GESTION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

A. Décentralisation

24. Les délégations ont présenté et analysé les différentes expériences tentées pour répondre à la nécessité de rapprocher le plus possible les services des offices de propriété industrielle des utilisateurs de chaque système national. Pour quelques pays, la décentralisation constitue un moyen de mettre l'information à la disposition d'un plus grand nombre d'utilisateurs et de la partager avec ceux-ci par l'intermédiaire de services d'information et grâce à un appui technique *in situ* dans différentes localités. D'autres pays considèrent que la décentralisation peut aussi servir à faciliter l'obtention d'une protection au titre de la propriété intellectuelle car elle pourrait porter sur la réception de demandes et d'autres documents et la conduite de certaines tâches comme l'examen quant à la forme de ces demandes.

25. Il a été souligné que la création de délégations territoriales fait chaque jour davantage partie du processus de renforcement de l'infrastructure technique et administrative des offices de propriété industrielle dans de nombreux pays de la région et que les systèmes informatiques jouent un rôle fondamental dans la réalisation de cette décentralisation et dans la systématisation et la normalisation des opérations.

26. À la lumière de l'expérience acquise par les pays, on peut dégager deux façons de procéder à une décentralisation efficace : premièrement, on peut créer des associations stratégiques avec des entités privées travaillant en association avec des chambres de commerce et d'industrie ou des universités; deuxièmement, on peut utiliser les unités déjà décentralisées des ministères concernés.

27. L'OMPI a indiqué qu'elle est disposée à encourager l'échange de données d'information et d'expérience dans ce domaine par l'organisation de voyages d'étude, la fourniture de conseils en matière d'aménagement d'institutions et un appui à l'automatisation des offices.

B. Automatisation

28. S'agissant de l'utilisation des techniques de l'information, les délégations ont fait le bilan de la situation en ce qui concerne l'automatisation des opérations, les projets en cours d'exécution et les plans. Il est ressorti des exposés des délégués que les techniques de l'information sont utilisées principalement aux fins suivantes :

- a) création de bases de données relatives aux brevets et aux marques, comprenant de l'information textuelle et graphique;
- b) mise en place de mécanisme de contrôle et de suivi des dossiers;
- c) établissement de documents et production de publications en grand nombre sur support papier, CD-ROM ou support électronique;
- d) appui aux activités d'enregistrement de marques et à l'examen de demandes de brevet grâce à des systèmes de recherche automatisés;

- e) accès à des bases de données contenant des informations sur la propriété industrielle (bases nationales ou étrangères);
- f) fourniture de services d'information efficaces;
- g) constitution de collections de documents de brevet et de bases de données relatives à des marques sur support électronique;
- h) numérisation de fonds documentaires sur les marques et les brevets;
- i) création de pages Web statiques, contenant des informations générales émanant des offices, et de pages Web dynamiques permettant une consultation interactive des bases de données, et d'autres services d'information.

29. Les délégations ont exprimé le souhait que l'OMPI continue à appuyer leurs pays respectifs en leur fournissant l'assistance technique indispensable à l'utilisation des techniques de l'information dans les domaines mentionnés au paragraphe 25. Elles ont notamment demandé que l'Organisation les aide tout spécialement à réaliser le projet d'interconnexion des offices moyennant la création de réseaux privés virtuels et l'utilisation de systèmes de sécurité du type infrastructure à clé publique (*Public Key Infrastructure*) et d'autres mécanismes de cryptage dans le cadre du réseau mondial de l'OMPI (WIPONET) en vue de faciliter l'accès contrôlé à l'information dans un milieu sécurisé. De même, elles ont demandé une aide pour mettre en place des mécanismes de présentation sous forme électronique des demandes et d'autres documents. À ces fins, les délégations ont proposé à l'OMPI d'organiser une réunion régionale d'experts en informatique en vue d'échanger des données d'expérience, d'envisager des activités de coopération horizontale et d'examiner les activités de coopération de l'OMPI dans ce domaine. Cuba a proposé d'accueillir cette réunion, qui aurait lieu durant le premier semestre 2001.

30. De même, les délégations ont fait état des efforts déployés pour créer une culture informatique au sein des organismes de leurs pays respectifs en formant pour ce faire l'ensemble du personnel à l'informatique, ce qui a abouti à une meilleure interpénétration des systèmes automatisés d'appui à la gestion et à une meilleure productivité.

31. L'OMPI a déclaré partager l'avis de diverses délégations en ce qui concerne l'avantage qu'il y a à poursuivre et à favoriser les efforts de coopération horizontale entre les pays de la région en vue de mettre au point des systèmes automatisés; elle a rappelé qu'il était utile de continuer à recréer les structures de développement et à les adapter à d'autres pays en vue de diminuer les coûts et, en même temps, de rendre les systèmes plus compatibles et harmonieux.

C. Contrôle de la gestion

32. En ce qui concerne le contrôle de la gestion, les délégations du Pérou et l'Uruguay ont mis l'accent sur la nécessité de pouvoir faire fond sur des procédures de gestion administrative normalisées; la certification ISO 9000 constitue à cet égard un outil essentiel pour atteindre cet objectif.

33. L'OMPI a dit que les systèmes de suivi des dossiers dont disposent actuellement tous les offices contiennent des données suffisantes pour mettre en place des modules de création d'indices de gestion, qui permettront d'élaborer des systèmes de contrôle de gestion.

VII. PROMOTION ET DIFFUSION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AU NIVEAU NATIONAL

34. Les délégations ont fait part de leurs expériences et de leurs projets quant à la promotion et à la diffusion de la propriété industrielle au niveau national et aux nouveaux services fournis dans ce domaine, étant entendu que les programmes doivent être élaborés et orientés en tenant compte des caractéristiques des acteurs sociaux visés par la sensibilisation. À cet égard, les délégations ont reconnu le rôle déterminant des offices de propriété industrielle en ce qui concerne la mission de promotion de l'État, chargé de transmettre le savoir et de mettre en évidence l'importance du régime de propriété industrielle pour la société en général.

35. À l'heure actuelle, les offices font face au défi que constitue l'accomplissement de cette mission de promotion en organisant de nombreuses activités comprenant des services traditionnels, comme la diffusion d'informations à des publications spécialisées, l'établissement de rapports sur l'évolution de la technique, des services de recherche sur l'état de la technique, la fourniture d'une aide directe à l'inventeur, l'organisation de concours et d'expositions d'inventeurs. En outre, les délégations ont fait état de la nécessité de diversifier ces services en en créant de nouveaux dans des domaines spécialisés tels que : a) le conseil aux petites et moyennes entreprises et aux groupes de producteurs en matière de marques collectives, de marques de certification et d'appellations d'origine, l'élaboration de règlements concernant l'utilisation de ces modalités de protection des droits; et b) l'assistance aux communautés autochtones dans le domaine des savoirs traditionnels, de la biodiversité, du folklore et de l'accès aux ressources génétiques.

36. Les délégations ont aussi mis en exergue une nouvelle gamme d'activités destinées à un public moins spécifique grâce à la diffusion de programmes de radio et de télévision, de moyens de sensibilisation des enfants à la propriété intellectuelle (pages Web, musées), de programmes d'enseignement de cette matière aux différents niveaux du système éducatif (primaire, secondaire, universitaire et à distance) et l'intégration du thème de la propriété intellectuelle dans les programmes de formation de fonctionnaires de police, de procureurs, etc.

37. L'OMPI a reconnu les efforts déployés par les offices de propriété industrielle au cours de cette période pour la promotion et la diffusion de la propriété intellectuelle en Amérique latine et a fait part de son intention de continuer à soutenir et à encourager ce genre d'initiatives.

VIII. ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION DE L'OMPI AVEC LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR L'ANNÉE 2001

38. La réunion a retenu les orientations générales ci-après pour le programme de coopération de l'OMPI avec les pays d'Amérique latine en matière de propriété industrielle pour l'année 2001.

A. Modernisation des systèmes nationaux de propriété industrielle

39. La modernisation des systèmes nationaux de propriété industrielle constitue l'une des priorités des offices de propriété industrielle des pays de la région. À cet égard, l'accent a été mis sur l'importance de définir des objectifs de type structurel qui mettent en relief la nécessaire interaction des différentes composantes d'un système national intégré de propriété intellectuelle contribuant au développement économique, commercial et technologique des pays de la région.

40. Les participants ont souligné la nécessité d'élaborer des plans d'action nationaux pour la modernisation de leurs systèmes de propriété intellectuelle et de bénéficier de la coopération technique de l'OMPI pour la conception et l'exécution de ces plans d'action.

41. Il a été pris note de l'existence de projets de coopération technique avec l'OMPI financés dans le cadre du budget du Bureau international, ainsi que de projets mis en place dans le cadre de fonds fiduciaires alimentés par les gouvernements bénéficiaires et par d'autres sources de financement telles que la Banque mondiale. La nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires a aussi été soulignée.

a) Modernisation du cadre juridique

42. L'importance, pour les pays de la région, de continuer à bénéficier de l'assistance de l'OMPI pour la modernisation des législations nationales en matière de propriété industrielle a été mise en exergue. Il a été estimé qu'au vu des progrès réalisés dans le processus de modernisation en cours des lois, comme conséquence des efforts considérables en matière de législation déployés dans la région afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, l'accent devait être mis dans l'avenir sur la réglementation et sur son application ainsi que sur des aspects ponctuels ou de nouveaux thèmes présentant de l'intérêt pour les pays.

43. En ce qui concerne les traités internationaux sur la propriété industrielle, il a été souhaité que l'OMPI continue de fournir aux pays de la région des informations sur les traités qu'elle administre et sur les avantages que les pays pourraient tirer de leur participation à ces traités. Un grand intérêt a été marqué pour le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ainsi que pour l'expérience des pays d'Amérique latine qui sont déjà parties à ce traité, en ce qui concerne tant le processus de prise de décision qui a mené à cette adhésion que son application pratique. La nécessité d'adhérer aux traités instituant des classifications internationales dans les domaines des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels a été soulignée, ainsi que la participation aux instances chargées de la mise à jour périodique de ces classifications. De même, les délégations ont mis en évidence la nécessité d'adhérer au Traité sur le droit des marques.

b) Renforcement de l'administration de la propriété industrielle

44. Sur ce point, il a été souhaité que la coopération avec l'OMPI se poursuive et s'intensifie, notamment dans les quatre domaines suivants : a) aspects institutionnels; b) organisation et gestion; c) formation dans les domaines techniques; d) utilisation des nouvelles techniques de l'information; et e) stratégies de communication et image de marque.

45. Les délégations ont reconnu les défis que doivent relever les offices de propriété industrielle de la région comme conséquence de l'accroissement du volume de demandes (notamment de brevet et d'enregistrement de marques) qu'ils reçoivent, et la nécessité de garantir des niveaux de qualité appropriés dans le traitement de ces demandes. Pour faire face à ce problème, les délégations ont souhaité que la coopération avec l'OMPI porte, notamment, sur les aspects relatifs à l'organisation et à la gestion des offices, y compris la mise en place d'indicateurs de gestion tels que les normes de qualité ISO 9000 afin d'évaluer la productivité et l'efficacité des offices dans l'exécution des tâches qui leur sont dévolues, et l'élaboration de guides de procédure et d'examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques permettant d'améliorer la qualité de l'examen, de simplifier les procédures et d'adopter des normes de qualité.

46. En ce qui concerne l'utilisation des nouvelles techniques de l'information par les offices, l'attention a été attirée sur l'importance de la mise à jour des systèmes automatisés pour les activités des offices portant sur les brevets et les marques, de sorte qu'ils permettent, notamment, aux utilisateurs d'accéder à leurs bases de données et de les consulter, de stocker des documents sur un support optique afin de parvenir à une meilleure gestion de leurs archives, d'opter pour l'introduction d'une demande sur support magnétique ou par l'Internet, et de créer des pages Web pour une large diffusion d'informations sur leurs systèmes respectifs nationaux de propriété industrielle.

47. Les délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'organiser des activités destinées à renforcer une image de marque qui permette de présenter efficacement la mission institutionnelle de l'office à toute la société. Un autre objectif est de sensibiliser les plus hautes autorités de l'État chargées de formuler les politiques, afin que la propriété intellectuelle joue un rôle actif en matière de politique économique et commerciale. Pour réaliser ces objectifs, il a été demandé à l'OMPI de continuer à assister les offices pour l'adoption de stratégies ou de plans de communication mondiale, mis en œuvre grâce à l'élaboration d'une documentation écrite (brochure institutionnelle, bulletins d'information, etc.); pour la création de sites Internet, de produits audiovisuels et multimédia et pour l'organisation d'activités de promotion.

c) Sanction des droits de propriété industrielle

48. Les délégations ont souligné la nécessité de porter une attention toute particulière à la sanction des droits de propriété industrielle et d'échanger des informations sur les expériences et les mécanismes mis en œuvre dans les différents pays pour garantir la sanction de ces droits, y compris les mesures à la frontière et les mécanismes spécifiques de lutte contre la commercialisation de marchandises contrefaites qui portent atteinte aux droits des titulaires de droits de propriété industrielle. À cet égard, elles ont demandé l'aide et le soutien de l'OMPI pour l'organisation de colloques à l'intention des juges et procureurs, de séminaires d'information et de cours de formation destinés aux fonctionnaires des douanes et de la police et d'autres manifestations qui contribuent à la diffusion des expériences des différents pays dans ce domaine.

49. Les pays ont exprimé le souhait que l'OMPI contribue à la réalisation d'un projet destiné à renforcer les systèmes d'accès à l'information sur la jurisprudence des pays de la région en matière de propriété intellectuelle, conformément aux modalités définies au paragraphe 22 et ont fait part de leur détermination à apporter le soutien nécessaire afin de réunir l'information disponible sur le sujet dans chaque pays.

B. Nouveaux défis au niveau mondial pour la propriété intellectuelle

50. Les délégations ont exprimé le souhait de suivre de près les travaux du Comité intergouvernemental de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Elles ont également souhaité que l'OMPI, en collaboration avec les secteurs intéressés dans la région, organise des séminaires destinés à approfondir l'analyse des rapports entre la propriété intellectuelle et l'accès aux ressources génétiques, la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore.

51. Les délégations ont signalé qu'elles souhaitaient continuer à travailler et à bénéficier du soutien de l'OMPI pour l'examen des questions relatives à la propriété intellectuelle et au commerce électronique, y compris pour l'adoption de politiques relatives à l'enregistrement des noms de domaine de l'Internet au niveau national et à la prévention et au règlement des conflits entre noms de domaine et signes distinctifs, notamment.

52. Les délégations ont en outre fait part du souhait de leurs offices de bénéficier d'une formation dans les techniques de médiation et d'arbitrage.

C. Développement du système de propriété industrielle et accroissement de son utilisation

53. Les délégations ont reconnu l'importance stratégique du système de propriété industrielle comme instrument de politique commerciale, industrielle et technologique. À cet égard, elles ont souligné la nécessité de mener des actions qui contribuent à promouvoir l'activité de création et d'innovation au niveau national et à mettre en place une culture de protection et d'utilisation de la propriété industrielle. À ce sujet, elles ont recommandé à l'OMPI d'appuyer les initiatives visant à soutenir et à promouvoir la protection des droits de propriété industrielle des petites et moyennes entreprises (PME) et des secteurs de la production et de la recherche dans leurs pays respectifs et au niveau international, ainsi que la commercialisation des produits de leur activité de création et d'innovation. L'accent a aussi été mis sur la nécessité de mettre en place des services d'information technique et commerciale en matière de propriété industrielle, à valeur ajoutée, répondant aux besoins de ces secteurs, en faisant usage des possibilités d'accès à cette information par l'Internet. Enfin, les délégations ont insisté sur la nécessité de continuer à promouvoir l'enseignement de la propriété industrielle aux différents niveaux du système éducatif.

IX. COOPÉRATION AU NIVEAU SOUS-RÉGIONAL

54. Les délégations ont noté que le programme de l'OMPI devrait tenir compte des demandes de coopération spécifiques soumises par les pays de la Communauté andine, de l'Isthme centraméricain et du Marché commun du Sud (MERCOSUR) pour la réalisation d'activités présentant un intérêt pour la sous-région en 2001.

A. Communauté andine

55. Les délégations de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela se sont réunies pour examiner les domaines de coopération technique présentant un intérêt particulier pour les pays de la Communauté andine. Le représentant de la Communauté andine a aussi participé à cette réunion. Les délégués ont demandé à l'OMPI de continuer à apporter son aide au Comité administratif de l'Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices de propriété intellectuelle des pays andins.

56. Ont été retenus les domaines suivants, pour lesquels la coopération du Bureau international de l'OMPI a été sollicitée : a) l'achèvement des travaux de mise au point du Manuel andin d'examen des brevets; b) l'organisation d'un séminaire régional sur la protection des savoirs traditionnels conjointement avec une réunion d'experts au niveau sous-régional sur ce thème, au cours du premier semestre de 2001; la délégation du Venezuela a proposé d'accueillir les deux manifestations; c) l'organisation d'un séminaire itinérant de promotion du nouveau régime commun de propriété industrielle; d) la collaboration pour la mise en œuvre de mécanismes d'interconnexion entre les offices de propriété intellectuelle des pays de la Communauté andine en vue de faciliter l'échange d'informations entre ces offices et les autorités nationales compétentes en matière de ressources génétiques (nouvelle Décision 486); e) la tenue d'une réunion de directeurs d'offices de propriété intellectuelle de la Communauté andine dans le cadre de l'Accord de coopération actuel entre offices des pays andins; f) la collaboration en matière de jurisprudence, la mise en œuvre de mécanismes de dépôt de demandes par voie électronique et la formation à distance.

B. Isthme centraméricain

57. Les délégations du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama se sont réunies pour examiner les domaines de coopération technique présentant un intérêt particulier pour les pays de l'Isthme centraméricain. Les délégations de Cuba, du Mexique, de la République dominicaine ainsi qu'un représentant du SIECA ont également participé à cette réunion.

58. Au cours des discussions, les délégations ont abordé des thèmes d'intérêt commun en matière de propriété intellectuelle pour ces pays, à savoir : les indications géographiques, les marques collectives et de certification, l'harmonisation des critères d'examen quant au fond des demandes de brevet et d'enregistrement de marques, la promotion et la commercialisation des produits de l'innovation, y compris les aspects relatifs à la fourniture de services d'information à valeur ajoutée en matière de propriété industrielle, l'interconnexion et l'automatisation des offices, la constitution de pages Web interactives, les savoirs traditionnels, le commerce électronique et l'enregistrement des noms de domaine.

59. La délégation du Mexique a proposé aux différentes délégations participant aux réunions sous-régionales son assistance et sa coopération dans des domaines tels que l'examen quant au fond des demandes de brevet et d'enregistrement de marques et le matériel acquis dans le cadre du diplôme à distance par satellite, domaine dans lequel elle a sollicité le soutien de l'OMPI pour la reproduction de ce matériel sur un support plus accessible afin qu'il puisse être utilisé par les délégations intéressées comme document de base lors de l'établissement de programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle.

60. La délégation de Cuba a fait part aux différentes délégations de son expérience dans le domaine de la fourniture de services spécialisés à valeur ajoutée pour la commercialisation et s'est déclarée disposée à accueillir en visites d'étude d'autres directeurs d'offices de propriété industrielle en vue d'échanger leurs données d'expérience. Dans le même ordre d'idées, les délégations ont exprimé le souhait d'organiser des stages à l'intention de fonctionnaires d'autres offices de la région et ont demandé à l'OMPI d'appuyer ces initiatives.

61. À la fin des travaux, les délégations ont recommandé à l'OMPI d'inclure dans son programme de travail pour l'année 2001 l'organisation des manifestations suivantes à l'échelon sous-régional pour les pays de l'Isthme centraméricain : a) des séminaires nationaux

itinérants sur les savoirs traditionnels, l'accès aux ressources génétiques et la protection du folklore; b) des séminaires nationaux itinérants sur les incidences du commerce électronique dans le domaine de la propriété intellectuelle; et c) des ateliers à caractère pratique sur l'examen des demandes de brevet et d'enregistrement de marques.

62. De même, les délégations du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua ont sollicité la coopération de l'OMPI, par le biais du SIECA, pour soutenir le processus d'harmonisation législative en matière de propriété intellectuelle dans le cadre du processus de constitution d'une union douanière sur le territoire de ces pays. Ces délégations ont demandé à l'OMPI de mettre en œuvre, en collaboration avec le SIECA, un programme de travail commun à cette fin en 2001.

C. Marché commun du Sud (MERCOSUR)

63. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay se sont réunies pour examiner les domaines de coopération technique présentant un intérêt particulier pour les pays du MERCOSUR. À la suite de leurs travaux, elles ont convenu de demander à l'OMPI de collaborer à l'organisation d'une réunion des directeurs des offices de propriété industrielle d'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay au cours du premier trimestre de 2001 à Montevideo, afin de traiter des thèmes suivants : création d'une page Web sur le MERCOSUR, mécanismes d'interconnexion et domaines de coopération entre les offices. Elles ont également suggéré que conjointement avec cette réunion, soit organisée une journée consacrée à l'examen du thème de la réglementation de l'enregistrement des noms de domaine de l'Internet au niveau des pays, avec la participation des directeurs des offices de propriété intellectuelle et des responsables du registre des domaines des pays du MERCOSUR, du Chili et de la Bolivie.

64. Les délégations ont réitéré leur demande à l'OMPI de soutenir l'organisation d'un séminaire sous-régional sur la protection des appellations d'origine pour les pays du MERCOSUR et ont pris note de la proposition du Brésil d'accueillir ce séminaire qui pourrait se tenir à Bento Gonçalves les 11 et 12 décembre 2000.

65. Les délégations ont exprimé le souhait d'organiser des stages à l'intention des fonctionnaires de leurs offices respectifs dans d'autres offices de la sous-région et ont demandé à l'OMPI d'appuyer ces initiatives.

66. En ce qui concerne la création de la page Web, la délégation du Brésil s'est déclarée disposée à évaluer la possibilité de mobiliser des ressources dans le cadre du fonds fiduciaire que le Brésil a ouvert à l'OMPI pour financer la conception de cette page.

X. SÉMINAIRE RÉGIONAL DE L'OMPI
SUR LES TECHNIQUES MODERNES DE GESTION
POUR L'ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EN AMÉRIQUE LATINE

67. Dans le cadre de la cinquième Réunion régionale de directeurs d'offices de propriété industrielle d'Amérique latine, s'est tenu, le 2 novembre 2000, un Séminaire régional de l'OMPI sur l'interaction des offices de propriété industrielle avec les autres composantes des systèmes nationaux de propriété intellectuelle. Le séminaire a été l'occasion d'aborder les thèmes suivants : "Mondialisation et propriété industrielle : coopération, relations extérieures et commerce international; intégration", "L'application de la réglementation en matière de propriété industrielle : relations avec la justice, la police et l'administration des douanes", "L'administration nationale de la propriété industrielle : mission institutionnelle; influence politique; image de marque; stratégies de communication" et "La promotion du développement industriel, commercial et technologique : relations avec les secteurs des entreprises et de la recherche". Des conférenciers venus d'Espagne, de France, d'Israël et du Paraguay ont pris part à la manifestation.

68. Le séminaire s'est terminé par une table ronde sur les stratégies d'interaction des offices de propriété industrielle avec les autres composantes du système de propriété intellectuelle.

XI. ÉVALUATION DE LA RÉUNION

69. Le thème de l'évaluation de la réunion a été introduit par M. Ernesto Rubio, qui a annoncé que cette évaluation avait été confiée à un évaluateur extérieur à l'OMPI et à une fonctionnaire de cette organisation. L'évaluateur extérieur a expliqué aux participants que l'objectif principal de l'évaluation était d'obtenir, de tous les participants, l'information utile et nécessaire pour apporter des améliorations à la programmation et au déroulement des réunions dans l'avenir et, dans un cadre plus large, à d'autres activités de l'OMPI dans le domaine de la coopération technique pour le développement. Il a ajouté que la réunion serait évaluée en tant qu'instrument effectif de coopération et dans le cadre de la fourniture des différents services fournis par l'OMPI. Les critères d'évaluation seraient son bon déroulement, son utilité, sa portée et son incidence.

70. Aux fins de cette évaluation, un questionnaire a été élaboré et distribué au préalable à tous les participants. Ce questionnaire, conjointement avec les entretiens menés avec les représentants de plusieurs délégations, servira de base pour l'élaboration d'un rapport d'évaluation qui sera présenté au directeur général de l'OMPI et, éventuellement, lors de la prochaine réunion du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, prévue en février 2001.

XII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

71. Les délégations ont demandé à l'OMPI que la prochaine Réunion de directeurs d'offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine se tienne du 22 au 26 octobre 2001, pendant cinq jours, avec un programme abordant notamment les thèmes suivants : l'évolution du cadre juridique, l'administration, la sanction des droits, la formation et la promotion de l'utilisation et de la diffusion de la propriété intellectuelle, ainsi que la définition de lignes d'action pour le futur programme de coopération entre les offices et l'OMPI.

72. De même, les participants de la réunion ont formulé le souhait que dans le cadre de la prochaine réunion régionale se tienne un séminaire sur les incidences du commerce électronique dans le domaine de la propriété intellectuelle, non seulement dans la perspective des défis que le commerce électronique présente pour la protection et l'administration de la propriété intellectuelle, mais aussi du point de vue des nouvelles possibilités qu'il offre.

73. Dans le cadre de la réunion, le directeur exécutif du Centre national des enregistrements (CNR) d'El Salvador et le directeur de l'Office de la propriété intellectuelle (RPI) du Guatemala ont signé un accord bilatéral de coopération en matière de propriété intellectuelle.

74. Les délégations de tous les pays représentés à la réunion ont remercié à l'unanimité le Gouvernement d'El Salvador et en particulier le CNR pour l'excellente organisation de la réunion.

75. Les participants de la réunion ont accepté à l'unanimité la proposition généreuse de la délégation de la République de l'Équateur d'accueillir la prochaine réunion qui doit se tenir en 2001.

76. La réunion a adopté le présent rapport à l'unanimité au cours de sa séance du 3 novembre 2000.

[L'appendice V suit]

Exemples de coopération horizontale en Amérique latine

(Dans certains cas, il s'agit de propriété intellectuelle et non pas exclusivement de propriété industrielle)

Accords formels (1996-2000)

Mémorandum d'accord entre les offices nationaux de propriété industrielle de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay (1996).

Accord de coopération technique entre les offices nationaux de propriété industrielle de l'Argentine et de l'Uruguay (1996).

Accord de coopération technique entre les offices nationaux de propriété industrielle du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay (Mercosur) (1997).

Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices nationaux de Cuba et du Mexique (1997).

Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices nationaux du Mexique et du Pérou (1997).

Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices nationaux de l'Argentine et du Mexique (1998).

Mémorandum d'accord sur la coopération technique entre les offices nationaux de propriété industrielle du Brésil et du Paraguay (1998).

Accord de coopération technique entre le SIECA et le Mexique (1998).

Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre les offices nationaux du Mexique et du Costa Rica (1998).

Accord de coopération entre les offices nationaux de propriété industrielle du Mexique et de l'Uruguay (1999).

Mémorandum d'accord entre les offices nationaux de propriété industrielle du Brésil et du Mexique (2000).

Accord de coopération en matière de propriété industrielle entre la Bolivie et le Pérou (2000).

Accord de coopération entre les offices nationaux de propriété industrielle du Guatemala et d'El Salvador (2000).

Activités ad hoc (1999-2000)

Pérou-Bolivie : mission consultative sur les marques menée par un consultant péruvien en Bolivie.

Bolivie-Pérou : le directeur du SENAPI (Bolivie) en voyage d'étude au Pérou (INDECOPI) : après un accord de coopération entre le SENAPI et l'INDECOPI.

Brésil : séminaire régional, XX édition, à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants d'offices nationaux de propriété industrielle d'autres pays d'Amérique latine.

Brésil : a publié, à titre de modèle pour les autres offices de propriété industrielle, la "pochette d'information sur la propriété intellectuelle pour les enfants" désormais accessible sur le site Web de l'IMPI.

Colombie-Argentine : mission d'un expert de l'Argentine dans trois universités colombiennes pour l'élaboration d'un programme d'enseignement national dans le domaine de la propriété industrielle.

Cuba-Panama : missions consultatives d'experts cubains au Panama.

Cuba-Guatemala : missions consultatives d'experts cubains au Guatemala.

Cuba-Nicaragua : missions consultatives d'experts cubains au Nicaragua.

Honduras : mission consultative de deux consultants, du Venezuela et de l'Uruguay, sur la classification des marques.

El Salvador-Argentine : mission consultative d'un consultant de l'Argentine chargé de conseiller trois institutions d'enseignement au Salvador sur la création d'un programme de propriété industrielle.

Honduras-Mexique : mission consultative au Honduras d'un consultant mexicain, sur les brevets.

Mexique et Chili : mission consultative d'experts mexicains au Chili.

Mexique et Argentine : mission consultative d'experts mexicains en Argentine.

Mexique et Uruguay : mission consultative d'experts mexicains en Uruguay.

Guatemala-Honduras : mission consultative d'un expert du Guatemala au Honduras.

Pérou-Équateur : mission consultative d'un expert du Pérou en Équateur.

El Salvador : deux intervenants, du Mexique et du Venezuela, à un séminaire national sur les brevets qui s'est tenu à El Salvador.

Costa Rica : deux intervenants, du Mexique et du Venezuela, à un séminaire national sur la promotion des innovations qui s'est tenu au Costa Rica.

Équateur : deux intervenants, du Mexique et de Cuba, à un séminaire national sur la promotion des innovations qui s'est tenu en Équateur.

Honduras : deux intervenants, du Mexique et du Venezuela, à un séminaire national sur la propriété industrielle, les brevets et les techniques de l'information qui s'est tenu au Honduras.

Mexique et Bolivie : le directeur de l'office national bolivien a suivi, dans le cadre de l'enseignement à distance, le cours sanctionné par un diplôme de troisième cycle intitulé "Le système de propriété intellectuelle au Mexique : son application dans les milieux commerciaux et universitaires", organisé par l'Institut mexicain de la propriété industrielle (septembre 1999-juin 2000).

Mexique et République dominicaine : échange d'informations sur la propriété industrielle.

Nicaragua-SIECA : recours par le Nicaragua à des experts en marques et en gestion et automatisation d'offices de propriété industrielle du Guatemala et de la Colombie.

Cuba-République dominicaine : voyage d'étude de deux fonctionnaires de l'Office de la propriété industrielle de la République dominicaine à l'Office cubain de la propriété industrielle.

[Fin des appendices et du document]